

T A B L E  
DES  
M A T I E R E S

MERCURE  
HISTORIQUE  
ET  
POLITIQUE,

*Contenant l'état present de l'Europe,  
ce qui se passe dans routes les Cours,  
l'interêt des Princes, leurs brigues,  
& generalement tout ce qu'il y  
a de curieux pour le*

Mois de Mai 1701.

Le tout accompagné de Reflexions Politi-  
ques sur chaque Etat.



A LA HAYE.

Chez HENRI van BULDEREN, Marchand  
Libraire, dans le Pooten, à l'Enseigne  
de MEZERAY.

M. D C C I.

*Avec Privilège des Etats de Holl. & Westf.*

MERCURE  
HISTORIQUE  
ET  
POLITIQUE,

*Contenant l'état present de l'Europe,  
ce qui se passe dans toutes les Cours,  
l'interet des Princes, leurs brigues,  
& generalement tout ce qu'il y  
a de curieux pour le*

Mois de Mai 1701.

Le tout accompagné de Reflexions Poli-  
tiques sur chaque Etat.

NOUVELLES DE ROME  
ET D'ITALIE.

I. **D**Es que l'Empereur eut  
fait connoître au Pape  
qu'il étoit absolument  
de son interet & de sa  
gloire de faire passer des  
troupes en Italie, le S. Pere lui écrivit  
un Bref en date du 7. de Mars, dont on  
avoit parlé fort diversément. Voici en  
Y 2 sub-

MERCURE  
HISTORIQUE  
ET  
POLITIQUE,

*Contenant l'état present de l'Europe,  
ce qui se passe dans toutes les Cours,  
l'interet des Princes, leurs brigues,  
& generalement tout ce qu'il y  
a de curieux pour le*

Le tout accompagné de Reflexions Poli-  
tiques sur chaque Etat.

NOUVELLES DE ROME  
ET D'ITALIE.

I. **D**Es que l'Empereur eut  
fait connoître au Pape  
qu'il étoit absolument  
de son interet & de sa  
gloire de faire passer des  
troupes en Italie, le S. Pere lui écrivit  
un Bref en date du 7. de Mars, dont on  
avoit parlé fort diversément. Voici en  
Y 2 sub-



substance le contenu de ce Bref. Le Pape marque d'abord à Sa Majesté Imperiale, qu'il s'apperçoit bien que la république qu'il avoit eue à se revêtir de la Charge de Souverain Pontife ne provenoit pas tant de ce qu'il ne se feroit pas propre à soutenir un si pesant fardeau, que de ce que la Providence lui faisoit présenter les miseres, dont son Pontificat devoit être accompagné. *En effet, ajoute t il, aurois-je pu me figurer autre chose, en contemplant dès son commencement la main de Dieu armée des deux plus funestes fleaux, qui sont les instrumens de sa colere? Dans le temps, continué t il, que je vois que la malheureuse Italie va devenir le theatre d'une dangereuse guerre, puis-je m'empêcher de me plaindre, voyant le peu de succès de la Mediation que j'ai offerte les larmes aux yeux, avec de profonds soupirs, Et des instances redoublées par des Ministres du S. Siege pour la faire accepter par les deux Cours? Il dit après cela, que la triste nouvelle venue de Venise, que la Peste ravageoit la Dalmatie l'a porté à interdire tout Commerce jusques vers les Confins de l'Autriche, & les Iles voisines de la Carinthie; Qu'au milieu de son affliction il a poussé ses larmes & ses soupirs vers le Ciel; & que joignant ses prieres à cel-*

les de toute l'Eglise, il a imploré la miséricorde de Dieu, afin qu'il lui plût d'éloigner ce fleau, & celui de la guerre. Il prend de là occasion d'exhorter Sa Majesté Imperiale d'éviter ce dernier fleau, la priant par cette lettre, qu'il dit qu'il a écrite de sa propre main, & qu'il lui envoie par un Exprès, d'écouter ses avis paternels, & de ne pas permettre aux troupes Imperiales qui passent en Italie de la jeter par leurs défordres dans le plus grand de tous les malheurs. Il prie qu'il lui plaise d'y tenir la main, en sorte qu'elles ne commettent rien d'indigne de leur Chef, & de la Très-Haute Maison dont il sort; qu'elles aient égard à la dignité du S. Siege, à la Sainte Eglise, & à Dieu même; qu'elles se souviennent de sa Religion & de celle de ses glorieux Ancêtres; que Sa Majesté Imperiale a protégée par tant d'actions éclatantes; que Dieu lui en donnera la récompense au centuple; qu'il l'espere ainsi, & qu'il prie Dieu d'inspirer à Sa Majesté Imperiale ce qui lui est le plus convenable, lui donnant d'une affection paternelle sa Bénédiction Apostolique. *Le Duc de Berwick partit de Rome en poste le 23. du même mois de Mars pour retourner en France. Le*

Pape lui donna deux mille Pistoles pour les fraix de son voyage, & quatre mille pour être distribuées aux Anglois & Irlandois Catholiques Romains qui sont en nécessité, & qui ont voulu suivre la destinée du Roi Jaques, qui n'est pas en état de subvenir à leurs besoins. Le S. Pere envoya en même temps quelques curiositez à ce Prince, entre autres une Croix avec six chandeliers de Cristal, un Crucifix avec deux figures d'or des Apôtres S. Pierre & S. Paul, & une Caisse remplie de petites Reliques, Chapelets, grains benits & autres telles choses pour la Reine son Epouse. Le 30. Sa Sainteté commença la Cérémonie de benit ses *Agnus Dei*, ce que les Papes ont coutume de faire au commencement de leur Pontificat, & qu'ils continuent ensuite de sept en sept ans. La distribution s'en fit le 2. d'Avril avec beaucoup de pompe.

III. Ce Pontife se voyant pressé de plus en plus de la part de la France & de l'Espagne pour donner l'Investiture des Royaumes de Naples & de Sicile à Sa Majesté Catholique, a déclaré publiquement, que l'Ambassadeur de Sa Majesté Imperiale continuant de s'y opposer par des Protestations reiterées, cette affaire étoit trop importante pour

n'y pas apporter toute l'attention qu'elle meritoit, & qu'ainsi il avoit besoin de la faire examiner, avant que de se déterminer à rien, par des personnes sages & habiles. Pour cet effet il institua le mois dernier une Congregation de quatorze Cardinaux & de six Prelats qui doivent travailler à cet examen. Les Cardinaux sont :

Les Cardinaux Acciajoli, Barberini & Panfilio, qui sont les Chefs d'Ordre en l'absence du Doyen du Sacré College.

Les Cardinaux Sacripanti & Pauluzzi, Cardinaux du Palais.

Le Cardinal de S. Cesarée, Camerlingue.

Les Cardinaux Nerli, Marefscotti, Spada & Ottoboni, qui étant de toutes les Congregations d'Etat, sont très expérimentez.

Les Cardinaux Carpegna, Panciatici, Sperelli & Bichi, qui sont grands Jurisconsultes.

Les Prelats sont :

M. Parracciani, Auditeur du Pape. Mrs. Anfaldi, & Lanzetta, Auditeurs de Rote.

M. Bottini, Fiscal de la Chambre Apostolique.

Mrs. Corsini, & Cavallieri, l'un Tresorier & l'autre Commissaire de la même Chambre.



IV. Le Marquis Baretti, Premier Ministre du Duc de Mantouë, arriva à Rome vers le commencement du mois dernier pour demander au Pape un secours d'hommes & d'argent, afin de garantir la Capitale des Etats du Duc son Maître de tomber entre les mains des François. Il eut Audience du Pape peu de jours après, mais le Pape ne lui fit pas une réponse aussi favorable qu'il l'eût pu souhaiter, & on en attribua la raison à quelques avis qu'avoit receus le S. Pere d'un Traité qui avoit été conclu depuis quelques jours entre le Roi Très-Chrétien & le Duc de Mantouë: de sorte que Sa Sainteté ayant communiqué cette affaire le jour auparavant à plusieurs Cardinaux, on prit la résolution de répondre au Marquis Baretti, que l'argent qu'il demandoit étoit destiné à faire de nouvelles levées de troupes pour garder les Frontieres de l'Etat Ecclesiastique, en cas qu'il fut attaqué. Le Ministre Mantoüan revint à la charge le 7. du même mois, & enfin le Pape sur ses instances, & sur les protestations qu'il fit que ce Traité étoit chimérique, avoit résolu d'envoyer deux mille hommes à Mantouë avec les Munitions nécessaires pour la conservation de cette Place, dont on auroit donné le Gouverne-

nement au Comte Pauluzzi, frere du Cardinal de ce nom; Mais Sa Sainteté fut fort surprise deux jours après, lors qu'elle apprit que le Duc de Mantouë avoit receu chez lui Garnison Françoisé dans le temps que son premier Ministre lui demandoit du secours. Voici la lettre qu'on reçût à Rome le 9.

Lettre écrite de Mantouë  
le 6. Avril 1701.

**L**Es François faisoient depuis quelques jours plusieurs mouvemens sans qu'on pût pénétrer leur véritable dessein, mais enfin on en fut éclairci hier de grand matin, car s'étant emparez des postes les plus avancez qui sont aux environs de cette Ville, ils envoyèrent ici deux Officiers chargés de deux lettres; l'une du Prince de l'audemont pour M. Casado, & l'autre du Comte de Tessé pour M. d'Andisret, Envoyez d'Espagne & de France auprès de M. le Duc de Mantouë. Ces deux Ministres ayant receu ces dépêches, qui contenoient des menaces de bombarder la Ville, & de ruiner le Mantoüan si l'on refusoit une Garnison Françoisé, les communiquèrent à Son Altesse, qui tint aussitôt Conseil là-dessus, & il fut résolu d'accepter la Garnison à des conditions assez avantageuses.



gens. De quatorze à quinze mille François ou Espagnols qui étoient à nos portes avec une bonne Artillerie, commandez par le Prince de Vaudemont & par le Comte de Tessé, on en a fait entrer ici cinq mille pour y demeurer en Garnison, savoir, deux mille Fantassins & mille Cavaliers François & deux mille Espagnols. Ces troupes furent introduites dans la Ville avec quelques pieces de canon, & prirent en même temps possession de la Citadelle. On dit que la France & l'Espagne donnent trente six mille écus par mois à Son Altesse pour payer cette Garnison, & qu'elle retient plusieurs mois d'avance. Les François sont allés presentement dans le Pais de Modène pour mettre des troupes dans la Forteresse de Bercel & dans quelques autres Places: ils doivent faire la même chose dans les Etats du Duc de Parme, ainsi toute l'Italie sera bientôt remplie de François, car ils disent assez publiquement qu'il est nécessaire qu'ils s'en rendent maîtres, pour en empêcher l'entrée aux Allemans; en effet ils se sont emparez de Viadana, Duzolo, & Vigolino, qui sont de petites Places du Territoire de Cremonne. Les troupes Françaises ne commettent aucun desordre, elles observent au contraire une Discipline admirable, mais ce ne sont que de beaux commencemens, & cela ne con-

tente ni les Princes, ni les peuples; chacun pense ici à sauver ses effets dans l'Eau de Venise.

Le Duc de Mantouë n'eut pas plutôt ouvert aux François les portes de sa Capitale, qu'il dépêcha des Couriers dans toutes les Cours d'Italie, pour les informer des raisons qui l'avoient engagé à les recevoir; & l'Agent de ce Prince à Rome fut chargé d'une lettre, par laquelle il instruisoit le Pape, qu'ayant fait difficulté de recevoir ces troupes, & de convenir des conditions que le Comte de Tessé lui proposoit, ce General s'étoit avancé avec un Corps d'environ quinze mille hommes & une assez forte Artillerie; de sorte que se voyant sans aucun secours, & qu'une armée à laquelle il ne pouvoit point résister s'étoit emparée des avenues de sa Ville, il avoit mieux aimé pleyer & accepter les conditions qu'on lui offroit que de se voir bombarder, & d'exposer tout son Pais aux hostilités des troupes Françaises. Le Cardinal de Janson a fait tout ce qu'il a pu pour faire goûter ces raisons au S. Pere, mais il ne les a pas voulu écouter, & le Marquis Barëtti s'en est retourné à Mantouë.

V. Le Pape fit le 10. du mois d'A-



vuil la Cérémonie de la prise de possession à S. Jean de Latran avec toute la magnificence possible. On avoit fait dresser quelques jours auparavant de superbes Ates de Triomphe en divers lieux du passage, mais rien n'égaloit la magnificence de celui que le Duc de Parme fit dresser au milieu du *Campo Vaccino*, comme Gonfalonier de la Ste. Eglise. Le Pontife precedé de quatre Compagnies de Dragons & des Conservateurs de Rome marchoit monté sur un très beau cheval blanc, dont le Prince Chigi lui avoit fait présent, & sur lequel il s'étoit exercé pendant quelques jours. Il étoit au milieu de vingt-quatre Pages vêtus d'un Brocard tissé d'or & d'argent, suivi de vingt-un Cardinaux montez sur des Mules, & du reste des Prelats à cheval, outre un grand nombre de Barons, Cavaliers Romains & Gentils-hommes. Les Gardes de sa Sainteté venoient en suite, avec deux Compagnies de Guiraissiers, & quatre d'Infanterie qui sermoient cette superbe Cavalcade. Le Connétable Colonna, comme Prince du Trône, tint l'étrier du S. Pere, aucun des Ambassadeurs n'ayant voulu assister à cette fonction pour n'être pas obligez de ceder le pas au Gouverneur de Rome. Le

Le Pape étant arrivé à l'Eglise fut couronné par le Cardinal Pamphilio, Archiprêtre, avec les Cérémonies accoutumées, & étant en suite monté sur le Trône il reçut l'adoration des Cardinaux, à chacun desquels il donna deux Medailles, l'une d'or & l'autre d'argent. Il monta en suite dans la Loge sur la place de S. Jean, d'où il donna deux fois sa bénédiction au peuple, après quoi il retourna au Vatican parmi les acclamations publiques. Les vingt-quatre Pages qui servirent à cette Cérémonie ont été honorez du titre de Comte.

VI. Le Comte de Lamberg, Ambassadeur de Sa Majesté Imperiale a eu ordre de donner le titre d'Altesse au Prince D. Livio Odescalchi, qui a été investi du Duché de Sirmie. On dit que l'Ambassadeur du Roi Catholique prétend que ce Prince & le Connétable Colonna fassent ôter de la porte de leurs Palais les Armes de l'Empereur, ou qu'ils en retirent celles d'Espagne. Le même Ministre a fait dire au P. Dias Espagnol de sortir de Rome, à cause qu'il est trop attaché aux intérêts de Sa Majesté Imperiale; mais ce Religieux n'en a voulu rien faire, alléguant que l'autorité de l'Ambassadeur d'Espa-

d'Espagne ne s'étend point jusques-là que de bannir quelcun de l'Etat Ecclesiastique sans la permission du Pape.

Ce Ministre a fait dessein de se transporter à Naples, où il y a eu quelques commencemens de trouble & de tumulte. Le peuple y paroît plus porté pour la Maison d'Autriche que pour celle de Bourbon, & une personne inconnue fut assez hardie pour afficher, il y a quelque temps, dans le Palais du Viceroy, un Papier avec ces mots écrits de son sang: *Non habemus Regem, nisi Casarem. Nous n'avons point d'autre Roi que César*, c'est à dire que l'Empereur, qui sont les paroles que proférerent les Juifs, lors que Pilate leur dit: *Crucifierai-je votre Roi?* \* Le Gouvernement a fait faire des poursuites contre quelques personnes accusées d'intelligence avec les Imperiaux en suite de quelques lettres qui ont été interceptées, & D. Baltassar Valdatoro a été emprisonné. Le Pape qui avoit suspendu de rappeler M. Casoni, son Nonce en cette Ville, parce qu'il n'auroit peu y envoyer de Successeur avant l'Investiture, sans avoir l'agrément du Roi d'Espagne, paroît à présent

\* *Evangile selon S. Jean, Chap 19 v. 15.*

dans la resolution de le rappeler, & de laisser par provision l'exercice de cette Charge à quelques Officiers, en attendant que le temps soit venu pour la remplir.

VII. L'affaire du Prince Vaini a eu plus de suite qu'on ne croyoit. La France ayant persisté à demander satisfaction de l'insulte faite au Prince de Monaco au sujet de ce Prince, le Capitaine Cerutti, pour donner satisfaction à Sa Majesté Très-Chrétienne fut relegué le mois dernier pour cinq ans à Civita-Vecchia, & sa Compagnie fut cassée; mais en même tems on publia un Monitoire contre le Prince Vaini, avec ordre de comparoitre sous peine de la vie & de confiscation de ses biens. Quelques jours après le Cardinal de Janson ayant demandé par ordre du Roi Très-Chrétien le rétablissement du Capitaine & de sa Compagnie cassée, le Pape lui accorda sa demande, & au même tems il annulla la Procédure faite contre le Prince Vaini, qui rentre dans les bonnes grâces du Pontife. Il se tint environ ce temps-là deux Congregations d'Etat. Dans la première il avoit été résolu de faire deux nouvelles levées; mais dans la seconde, on suspendit cette resolution jusqu'à ce qu'on



qu'on ait veu de train que prendront les affaires.

Dans la dernière Audience que le Cardinal de Janson & l'Ambassadeur d'Espagne eurent du Pape, ils l'assurèrent que le Roi Très-Chrétien seroit retirer les troupes qu'il a en Italie du moment qu'il y auroit la moindre apparence de Paix.

On fait grand bruit à Rome d'un nouveau Miracle arrivé à la mort du P. François de la Sala, du Tiers Ordre de S. François, qui décéda le 3. du mois d'Avril. Son Corps s'est conservé cinq jours sans corruption, & pendant ce temps-là on lui tira deux fois du sang, qui sortit de ses veines aussi vermeil, que s'il eût été en vie. On dressa d'abord un Procès Verbal pour travailler à sa Beatification, avec d'autres preuves qu'on y joindra, parce que celles-là sont un peu miraculeuses.

VIII. Il n'y a rien que le Cardinal d'Étrées n'ait mis en usage pour porter la République de Venise à faire un Traité d'Alliance avec l'Espagne & la France. Les caresses & les menaces se succédoient les unes aux autres; cependant le Senat est demeuré ferme dans la résolution de garder la neutralité

lité dans la conjoncture présente des affaires. Il a déclaré publiquement que la République ne recevroit point de loi; que si on la vouloit contraindre & lui faire la moindre violence elle étoit en état de se défendre. En effet toutes ses Places sont remplies de bonnes troupes & des Munitions nécessaires, & elles peuvent se garantir d'insulte. D'ailleurs toutes les Villes qui dépendent de cet Etat levont des troupes à leurs dépens, & ces levées doivent être à présent achevées. M. Pisani a été fait Procurateur de S. Marc moyennant les sommes accordées.

IX. Le Maréchal de Catinat arriva à Turin le 4. du mois d'Avril. Il fut reçu à Veillane par les Officiers de Son Altesse Royale, qui alla elle-même au devant de lui hors de la porte de la Ville, accompagnée de quatre Colonelis. Son Altesse Royale le fit monter dans son Carosse à sa gauche, jusqu'à la porte du Palais neuf, où elle descendit, & le fit conduire au Palais du Comte de Tragni qu'on lui avoit fait préparer. On ne sçauroit exprimer les caresses qu'il fit Son Altesse Royale. Elle le traita de pere, & lui dit plusieurs fois, qu'elle vouloit ap-  
pren-

prendre de lui le métier de la guerre & à gagner des Batailles. Le Maréchal en entrant dans la Ville fut salué de vingt volées de Canon. Le soir il fut saluer leurs Alteſſes Royales, & le jour ſuivant il eut une longue conference avec le Prince & le Secretaire d'Etat. Le 6. il s'embarqua ſur le Pô pour aller deſcendre à Pavie, & ſe transporter en ſuite à Milan, d'où il partit quelques-jours après pour Mantouë, où il voulut viſiter les Fortifications. Il fut auſſi avec le Comte de Teſſé du côté de Gaſtalla, & de là juſques vers les Frontières pour viſiter divers poſtes & paſſages par où les Impériaux, qui arrivent tous les jours du côté de Trente, peuvent entrer dans le Milanez.

Pour revenir au Duc de Savoye, les ratifications du Traité conclu entre la France & ce Duc furent échangées le mois dernier. Par ce Traité Son Alteſſe Royale doit fournir au Roi Très-Chrétien deux mille cinq cens Chevaux, & huit mille hommes de pied de ſes troupes, moyenant un ſubſide de cent cinquante mille livres par mois. Le 24. du même mois d'Avril la Duchefſe de Savoye acoucha heureuſement d'un Prince. Son Alteſſe

Royale commencera de faire marcher ſes troupes le 15. de ce mois, ſur l'avis qu'on a receus que les Impériaux paroïſſent déjà ſur la Frontière du Tirol en aſſez grand nombre, dans le deſſein de s'ouvrir un paſſage dans le Milanez, où le nombre des mécontents augmente. L'Exil du Prince Razini, & de pluſieurs autres perſonnes n'empêche pas qu'il n'y ait ſouvent du murmure & qu'on n'ait entendu crier tout haut dans les rues de Milan: *Vive l'Empereur.* On emprisonna dans cette Ville le mois dernier un Moine Napolitain de l'Ordre de S. François qui paſſoit en Allemagne, accusé d'avoir tenu des diſcours capables d'ébranler les peuples, & de s'être auſſi mêlé de quelques intrigues. D. François de Cordua, Maître de Camp Général a le commandement du Milanez, en l'abſence du Prince de Vaudemont qui en eſt Gouverneur & Capitaine Général.

Les François ont fait fortifier Mirandole, dont la Garniſon a été renforcée de mille hommes, & ils ont deſſein de jeter un Pont ſur le Pô pour la Communication avec le Mantouïan.

Le Comte de Caſtelbarco, Envoyé de l'Empereur eſt parti de Mantouë, après



après avoir fait ses plaintes au Duc de ce nom sur le parti qu'il a pris contre les interêts de Sa Majesté Imperiale. On prétend que ce Prince avoit fait son Traité avec le Roi Très-Chrétien dès le mois de Fevrier dernier. On surprit dernièrement aux environs de Trente plusieurs Incendiaires, dont le chef fut envoyé à la Cour de Vienne. Les troupes Imperiales n'observent pas une Discipline moins exacte que celles du Roi de France.

X. Depuis la déclaration que la République de Venise a faite pour répondre aux instances de la France, quelques lettres avoient dit que le Maréchal de Catinat avoit receu ordre de la presfer de recevoir des troupes Françoises dans quelques unes de ses Places, où à son refus d'entrer dans son Territoire, mais les dernières lettres d'Italie portent au contraire qu'on fait en France beaucoup de caresses à l'Ambassadeur Venitien, & que même Sa Majesté Très-Chrétienne avoit témoigné qu'elle vouloit être Parrain d'un enfant dont l'Ambassadrice est acouchée depuis peu. Depuis le premier acte d'hostilité ouverte que les François ont fait en Italie on y souhai-

te l'arrivée des Imperiaux pour contre

balancer les forces de Sa Majesté Très-Chrétienne. Mais on y souhaite encore plus que les affaires s'acomodent, & bien des gens croyent qu'elles en prennent le train.

### *Reflexions sur les Nouvelles de Rome & d'Italie.*

**A**Vant qu'on eût sçeu dans le public ce que contenoit le Bref du Pape à Sa Majesté Imperiale, le bruit courroit que ce Pontife lui avoit écrit en termes fort menaçans, s'il persistoit à vouloir faire passer ses troupes en Italie: mais on void bien que ces bruits étoient mal fondez. Tous les termes du Bref du S. Pere sont remplis de douceur & de tendresse, bien loin qu'on y aperceive la moindre ombre de cet esprit foudroyant qui animoit les Souverains Pontifes dans le temps que la simplicité regnoit tellement, que les Princes Catholiques Romains s'imaginoient qu'il n'y avoit point de salut à esperer à moins que d'obéir aveuglément aux Papes. Depuis que ces Princes ont pris la différence qu'il faut mettre entre Rome & le S. Siege, entre le Vicaire de Jesus-Christ & le Prince Temporel, entre le Successeur

de S. Pierre & le Donnaire de Charlemagne, entre le Pape & le Politique, pour me servir de leurs expressions, ils laissent menacer les Pontifes: & quelques excommunications qu'ils fulminent ils n'en vont pas moins leur chemin; témoin les démêlez de Paul V. & des Venitiens, & les affaires de Castro, que les Barberins, neveu du Pape qui tenoit alors le Siege de Rome, vouloit usurper sur le Duc de Parme, parce que cette Duché étoit à leur bienfiance. Aussi ce n'est plus le parti que les Papes prennent. Ils savent que les foudres du Vatican ne font du mal qu'à ceux qui les craignent: & comme une longue expérience leur a appris que les Princes Catholiques les plus zelez ne les craignent plus, ils ont recours aux supplications & aux tendresses, lors qu'ils veulent obtenir d'eux quelque chose. Ils les prient d'écouter leurs avis paternels, d'avoir égard à la Dignité du S. Siege, à l'Eglise Catholique, à Dieu même, en un mot leurs larmes & leurs soupirs sont les Principales armes qu'ils employent pour tâcher de fléchir les cœurs de ceux qui se contentent aujourd'hui de reconnaître leur Primauté Spirituelle.

Pour dire les choses tout comme el-

les sont, les Papes ménagent aujourd'hui les Souverains; ils n'employent plus ces hauteurs qui faisoient trembler les Rois sur leurs Trônes, avant qu'ils fussent détrompez de cette ridicule creance où ils étoient auparavant, qu'ils leur devoient une obéissance aveugle. Cependant si à l'égard des excommunications & des menaces ils gardent aujourd'hui des mesures avec les Têtes couronnées, ils ont conservé assez de vigueur pour ne ployer pas tout à fait sous elles, quelques redoutables qu'elles puissent être, lors qu'il s'agit de quelque grand intérêt.

La France toute terrible qu'elle est aujourd'hui a beau mettre tout en œuvre pour obliger le Souverain Pontife à donner l'Investiture de Naples & de Sicile au Roi Catholique: le S. Pere ne trouve point à propos de le faire. Et lors qu'il se void pressé par les Ministres Espagnols & François, il établit une Congregation de Cardinaux & de Prelats pour examiner ce qu'il doit faire dans cette rencontre: & l'on void bien ce que cela signifie. Aussi les Ministres d'Espagne & de France n'en sont gueres satisfaits. Ils connoissent bien que le but du Pape est que cette affaire traîne en longueur.

Cepen-



Cependant le Roi de France, que cette longueur n'accomode pas, tâche de se rendre en Italie, maître des Principaux postes: & de la maniere dont il s'y prend, s'il ne trouve pas plus de résistance qu'il en a trouvé jusqu'ici il pourroit bien s'emparer de tout ce País & y donner telles loix qu'il lui plairoit. Un des plus grands Politiques de France a dit, il y a long-temps, que si on fait la guerre en Italie il ne faut pas donner le temps aux Italiens de se reconnoître. *Comme ils sont*, dit-il, *les plus sages de la terre, ils sont les plus braves quand ils sont aguerris; Ce sont en un mot les maîtres de tout l'Univers. Il faut pour les ranger à nos intentions, aller par la force.* \* C'est ce que la France pratique aujourd'hui, & qui doit allarmer les Princes d'Italie. Il est vrai que nous ne sçavons pas ce qu'ils méritent, & les mesures qu'ils peuvent avoir prises pour parer au plus terrible coup dont ils ayent été jamais menacés. Quoi qu'il en soit, ils se hâtent fort lentement; car enfin s'ils renouient tout d'un coup une bonne résolution, les mécontents qui ne sont pas en petit nombre dans le Royaume de Naples & dans le Milanez leveroient la tête, &

\* *Traité de la Politique de France.*

donneroient peut-être à penser aux François. Les Imperiaux ne pourroient-ils pas dire aujourd'hui ce que disoient autrefois les François. *Le Roi d'Espagne a peu d'argent & beaucoup de dépense à soutenir: la vanité des Vicerois & des Gouverneurs de ses Places lui en consomment infiniment. Les forces des Espagnols ne sont aucunement à redouter, elles ont été ruinées dans les dernières guerres. Le mécontentement & les prétentions de quelques Seigneurs sur des Royaumes particuliers qui composent la Monarchie d'Espagne, en augmentent la faiblesse. La Sicile se pourroit aisément ébranler; les Napolitains, sous pretexte de liberté, si chere en Italie, se cantonneroient, s'ils avoient du secours, & pourroient être qu'un nouveau Pape y favoriseroit nos desseins, si on lui faisoit voir qu'il ne lui seroit pas impossible de faire Roi de Naples quelqu'un de sa Famille, ou de joindre ce Royaume à l'Etat de l'Eglise, dont il est déjà pourveu.* \* Peut-être le disent ils aussi. On n'entend pas moins la Politique à Vienne qu'ailleurs, & chacun connoit assez ses interêts.

V. Ceux qui ont fait des speculations sur la prise de possession du Pape à l'Eglise de S. Jean de Latran, ont

Tom. XXX.

Z

reinar-

\* *Traité de la Politique de France.*

remarqué qu'il y avoit plus de cent ans qu'on n'avoit veu une pareille chose ; c'est à dire, un Pape à la tête d'une semblable Cavalcade ; Qu'aucun n'avoit fait cette fonction à Cheval, depuis Clement VIII. qui fut élu en 1592. & qui mourut le 19. de Fevrier 1605.

X. Quelque apparence qu'il y ait jusques ici d'une rupture entre l'Empereur & les Rois Très-Chrétien & Catholique, on prétend que les négociations pour maintenir la Paix ne seront pas infructueuses. On attend en Italie avec impatience, aussi bien qu'ailleurs, le denoiement de cette affaire. Chacun se flate qu'il sera bon, cependant il seroit bien difficile de prévoir de qu'elle maniere il se fera pour être à la satisfaction de tout le monde.

## NOUVELLES D'ALLEMAGNE.

I. **O**N arrêta à Lintz le mois dernier un Officier Allemand, appelé Longueval, Capitaine d'une Compagnie dans le Regiment de Bade, qui entretenoit des correspondances criminelles avec les ennemis de l'Em-

l'Empire. Il fut conduit à Vienne, & on travailla à instruire son procès. On conduisit à peu près dans ce temps-là dans la même Ville un Commissaire des Munitions qui fut arrêté sur les Frontières d'Italie, accusé d'avoir eu intelligence avec une Puissance étrangere, pour mettre les troupes Impériales hors d'état d'agir de ce côté-là. Il fut mis d'abord aux fers. On dit que le Capitaine Longueval a beaucoup parlé, mais on tient encore secrète sa confession, ce qui n'empêche pas qu'on ne divulgue qu'elle a duré fort avec une Conspiration qui a été découverte dans la Haute Hongrie & en Transilvanie, par laquelle les Mécontents devoient prendre l'occasion de l'absence des troupes Impériales pour executer un Complot, dans lequel on implique plus de quatre vingt personnes de la premiere distinction avec des circonstances fort odieuses. Voici ce qu'on en a d'abord dit.

*Lettre écrite de Vienne le 27. Avril 1701.  
au sujet d'une Conspiration traînée en  
Hongrie.*

**O**N a heureusement découvert la Conspiration qui avoit été formée depuis quel-



quelque tems contre l'Empereur en Hongrie; les principaux Seigneurs de ce Pais-là, & ceux de Transilvanie, se trouvent mêlez dans cette affaire: S. M. I. en ayant été informée, envoya un Courier au Colonel Solari, qui étoit en Transilvanie, avec ordre de se rendre aussi-tôt ici, sous prétexte de suivre son Régiment en Italie; Lors qu'il fut arrivé, l'Empereur lui donna avis du Complot qui étoit formé contre sa personne, & lui donna en même tems toutes les instructions nécessaires pour arrêter les principaux Auteurs de cette ledition. Cet Officier fit semblant de partir pour l'Italie, mais il rebroussa chemin, & se rendit en Hongrie, où il arrêta le Prince de Ragotski dans son Château situé auprès de Tokay: Le Comte de Sirmaya a été aussi fait prisonnier avec dix ou douze autres Seigneurs dont on ne sçait pas encore les noms. L'exécution de cette Conspiration devoit se faire à la fin du mois prochain à Luxembourg, à l'occasion d'un *Mandar*, que S. M. I. avoit fait publier, pour faire venir plusieurs Seigneurs de ce Pais-là, afin de délibérer avec eux sur des affaires de conséquence: Vingt mille Rebelles devoient s'avancer secrètement jusques à Luxembourg, où l'on devoit massacrer l'Empereur, le Roi des Romains, l'Archiduc, les Princesses, & toute la Cour, & on ne parloit pas moins que de s'emparer de Vienne. On

ne doute point que cette affaire n'ait de grandes suites, & il en couvrera sans doute la vie à plusieurs personnes. On pretend que les Mécontents devoient proclamer Roi de Hongrie le Comte Tekeli, qui appuyé de quelques Puissances s'étoit formé un parti très considerable. Mais quoi qu'il en soit, on en a prevenu l'exécution, & ce contretemps, n'a rien changé dans les ordres qui concernent l'Italie, les troupes continuent leur marche vers les Frontières du Milanez, & le nombre de celles qu'on y envoie sera beaucoup plus grand qu'on n'avoit dit; Sa Majesté Imperiale persistant toujours à soutenir par les armes ses droirs sur ce Duché en attendant que sa partie soit assez forte pour faire valoir le reste de ses prétentions. La Princesse Ragotzki, toute incommodée qu'elle est de la grossesse, est arrivée ici depuis quelques jours pour justifier le Prince son époux, mais elle n'a pu encore obtenir audience. Le Comte de Gronsfeld a été nommé pour commander en chef dans la Haute Hongrie du côté de la Theysse.

Le Prince Louis de Bade a accepté le commandement sur le Rhin. L'Empereur lui a donné une grande autorité sur ses troupes, & l'a investi pour sa vie de la Principauté de Pollendorff & de plusieurs autres Terres. Son Alte

teffe a promis de ne plus s'opposer au Neuvième Electorat, & qu'en cas de rupture, elle s'employera pour calmer les esprits autant qu'il lui sera possible. Elle partit en poste le 11. du mois dernier, pour se rendre à Ratisbonne. Elle y arriva le 17. & on partit le même jour avec six Galeches de poste à vingt-six Chevaux pour se rendre à Nuremberg, où elle attendra la Princesse son Epouse. Ce Prince est chargé de quelque Commission de l'Empereur pour ménager ses intérêts auprès des Cercles de Franconie & de Suabe.

Le Roi de Prusse n'eut pas plutôt fait notifier son Couronnement à la Cour de Vienne que Sa Majesté Impériale lui écrivit la lettre suivante.

*Lettre de l'Empereur au Roi de Prusse*

Nous avons reçu la lettre de Notification que votre Dilection nous a écrite en bon ami, Oncle & frere, par laquelle elle nous a fait savoir, qu'en suite de notre contentement & approbation, elle s'étoit fait proclamer & couronner Roi au sujet de son Duché de Prusse, Comme il est déjà connu à votre Dilection que nous avons conservé pour elle,

tendre jeunesse, une inclination & une affection toute particuliere, en consideration de la devotion & de l'attachement qu'elle a toujours eu pour nous, pour notre Maison Archiducal, & pour tout l'Empire, & que pour cela nous avons toujours eu un singulier desir d'apprendre la prosperité, l'agrandissement & la gloire de Votre Dilection & de sa Haute Maison; qui a rendu de si bons services à l'Empire; Aussi nous rejoyissons nous de pouvoir dans cette occasion lui en donner une preuve effective; & une marque qui durera toujours, d'autant plus que nous acceptons avec une particuliere satisfaction & remerciement les Protestations que Votre Dilection nous a faites, qu'elle vouloit entierement dedier & consacrer cette nouvelle Dignité Royale à l'avancement & à l'accroissement de la splendeur & de la prosperité du S. Empire, & de notre Maison Archiducal. Nous felicitons Votre Dilection de cette Haute Dignité en bon ami, Oncle & Frere, souhaitant de tout notre cœur qu'avec l'assistance de Dieu, elle puisse non seulement la porter heureusement, & avec benediction pendant un grand nombre d'années, pour sa propre gloire, & pour l'ornement & l'avantage de notre chere Patrie, mais qu'elle puisse aussi la transmettre sans discontinuation à ses descendans, assurant de plus Votre Dilection que nous aurons toujours à



œcur ses intérêts, & qu'en toute occasion nous lui ferons connoître que nous sommes, &c. Le 22. de Fevrier 1701.

Je joins à cette lettre un Extrait des conditions du Traité par lequel Sa Majesté Imperiale s'est engagée à Son Altesse Electorale de Brandebourg de le reconnoître en qualité de Roi.

I. L'Empereur & le nouveau Roi de Prusse se donneront reciproquement un secours de dix mille hommes de bonnes troupes, en cas que l'un ou l'autre soient attaqués par quelque Puissance que ce soit.

II. Le Nouveau Roi renoncera à cent mille écus d'arrerages de Subsidés qui lui sont dus par l'Empereur.

III. Il se soumettra à la décision de Sa Majesté Imperiale au sujet de ses prétentions sur la Succession de Mansfeldt.

IV. Il ne prétendra d'autre rang dans le Collège des Electeurs de l'Empire que celui qu'il y a tenu ci-devant, & Sa Majesté Imperiale le traitera de Dilection.

V. Il sera obligé de laisser aux Catholiques Romains établis en ses Etats le libre exercice de leur Religion, & leurs autres Privileges, conformément à

ce qui a été stipulé & réglé en leur faveur par le Traité de Munster.

Le Comte de Metternich, Envoyé Extraordinaire de Sa Majesté Prussienne, se rendit à Dusseldorp le 24. du mois dernier, où il remercia Son Altesse Electorale Palatine au nom du Roi son Maître. Les Ministres du nouveau Roi qui sont à la Cour de Vienne & à Ratisbonne ont ordre de continuer puissamment leurs sollicitations & leurs instances, pour obliger Son Altesse Electorale Palatine à faire redresser les innovations faites dans son Electorat en matiere de Religion, afin que les Protestans y soient rétablis dans tous les Privileges qui leur ont été accordés par le même Traité de Munster. L'Envoyé de Dannemark a reçu le même ordre, & il a eu déjà pour réponse, que le dessein de Sa Majesté Imperiale étoit qu'on donnât satisfaction aux Corps des Princes Protestans, & particulièrement dans les Etats de M. l'Electeur Palatin.

Cet Electeur a été sollicité puissamment par M. des Alleurs, Envoyé Extraordinaire de France, d'accepter la Neutralité. Ce Ministre lui a fait des offres très avantageuses, mais Son

Altesse Electorale ne s'est point enco-  
re déclarée. Cependant elle fait tra-  
vailler avec beaucoup de diligence aux  
Fortifications de Dusseldorp & de Ju-  
liers & de ses principales Places. Il y a  
toutes les apparences du monde qu'elle  
demourera attachée aux intérêts de  
Sa Majesté Imperiale. Pour les autres  
Princes & Etats de l'Empire, au moins  
la plupart, ils panchent fort à être  
neutres, parce que les Négociations  
qui se font en Allemagne de la part de  
la France, pour les engager à demeu-  
rer dans la Neutralité leur fait con-  
clurre, qu'un accommodement n'est  
pas impraticable, & que du moins Sa  
Majesté Très-Chrétienne se tiendra  
simplement sur la défensive du côté du  
Rhin. Cependant les Cercles de Suabe  
& de Franconie & de Baviere parlent  
de faire une Association pour la défen-  
se de leur País, en cas qu'ils soient obli-  
gez de soutenir la guerre. Les Fran-  
çois de leur côté ne negligent rien. Ils  
ont résolu de former un Camp du côté  
de Landau, & ils doivent faire mar-  
cher en Alsace quarante nouveaux  
Bataillons & vingt sept Regimens de  
Cavalerie: si bien qu'on compte qu'il  
en y aura sur le Rhin près de quatre vingt  
mille François.

Les

Ayuntamiento de Madrid

III. Les Arbitres Subdélégués de  
l'Empereur & du Roi de France tou-  
chant l'affaire du Palatinat prononce-  
rent à Francfort le 26. d'Avril leur  
Sentence Arbitrale, mais ils ne fu-  
rent pas d'acord sur les Articles princi-  
paux. M. Obrecht, Commissaire pour  
Sa Majesté Très-Chrétienne deman-  
doit, que la moitié des Duchez de  
Simmeren & de Lauteren, & la moi-  
tié de la portion que l'Electeur Palatin  
a dans la Comté de Sponheim fussent  
adjudgées à Madame la Duchesse d'Or-  
leans; Et au contraire, M. Binder,  
Commissaire de Sa Majesté Imperiale  
étoit d'avis que Son Altesse Royale fût  
déboutée de la demande qu'elle avoit  
formée touchant la plupart des Terres  
qui composent le Bas Palatinat; &  
qu'à l'égard de ses autres prétentions  
elle fût renvoyée devant le Juge ordi-  
naire qui en doit connoître. Ainsi  
comme il y a ouverture au sur-Arbitra-  
ge du Pape, on ne doute pas que cet-  
te affaire ne soit portée devant lui  
pour être jugée définitivement.

IV. On n'a pas été peu surpris à  
Vienne de l'entrée des troupes Fran-  
çoises à Mantouë. On y eut persuadé  
que le Traité fait par le Duc de ce nom  
à l'approche de ces troupes avoit été

Z 6

pre-



precedé d'un autre conclu à Venise par l'entremise du Cardinal d'Étrées. Cela a obligé l'Empereur de presser la marche des troupes qui doivent agir en Italie.

L'Electeur de Baviere envoya à Vienne le mois dernier le Comte Fugger pour notifier à cette Cour son arrivée dans ses Etats. Ce Prince se doit rendre à Luxembourg, où la Cour Imperiale s'est rendu. Le Comte de Solms, Envoyé Extraordinaire du Roi de Prusse eut le 23. du même mois sa premiere Audience de l'Empereur & du Roi des Romains. Le Pape paroit très mécontent de l'élevation de Son Altesse Electorale à la Dignité de Roi. Le bruit court qu'il en écrira fortement à l'Empereur & à tous les Princes Catholiques Romains, & l'on a appris par les lettres de Rome du 23. d'Avril, que dans un Consistoire secret qui s'étoit tenu le 18. le S. Pere avoit fait un Discours fort pathétique sur les inconveniens qui pourroient naître de l'élevation de ce Prince à la Royauté, sans le consentement du S. Siege: à quoi on ajoûte que le Comte de Lamberg en ayant eu avis a représenté au Pape dans une Audience publique, que Sa Majesté Imperiale

s'est trouvée engagée à y donner les mains par de si puissans motifs, qu'elle ne scauroit en être blâmée. Sa Majesté Prussienne fit son Entrée à Berlin le 6. de ce mois avec une magnificence extraordinaire.

L'Envoyé de Savoye ne paroît plus à la Cour Imperiale. L'Empereur a reçu avis que vingt mille hommes de ses troupes étoient arrivées dès le mois dernier sur les Frontieres d'Italie, avec quelques Généraux, qui ont commencé à tirer une ligne depuis Borgeto jusqu'à l'Adice. Le reste des troupes est en marche.

IV. L'Ouverture de la Diète Générale des Cantons Suisses fut à Bâle le 5. du mois passé. Le Comte de Trautmansdorf, Envoyé Extraordinaire de l'Empereur presenta un Memoire à l'Assemblée contenant le sujet de son Ambassade, dont le principal motif étoit de les assurer que Sa Majesté Imperiale ne souhaitoit rien tant que d'entretenir avec eux une bonne correspondance. Ce Ministre n'a demandé jusqu'ici aucun secours de troupes, y s'étant contenté de fonder les dispositions, & de représenter les droits de Sa Majesté Imperiale tant à l'égard de la succession d'Espagne en

général que du Milanez en particulier, offrant la continuation de l'Alliance entre les Cantons & le Duché de Milan, & le payement des arrerages, qui montent à un Million & demi de Risdales, & remontrant le peril où la liberté de la Suisse se trouve exposée par l'union des Couronnes de France & d'Espagne, ce qui devoit détourner les Cantons de leur accord de secours. Les Ambassadeurs de France & d'Espagne n'ont rien oublié pour détruire les raisonnemens du Comte de Trautmandorf, & les Envoyez d'Angleterre, de Hollande & de Venise y ont agi de leur côté pour ménager les interêts de leurs Maîtres. Rien n'a été conclu dans cette Diete, qui se separa pour se rassembler le 4. de ce mois, les Deputez s'étant contentez de recevoir les propositions qui leur furent faites pour en faire raport à leurs Principaux. A l'égard de la requisiion des Grifons, elle fut écoutée & acceptée pour en faire raport; & on a promis en même temps de leur donner toutes sortes de secours en cas d'attaque, ou d'insulte avant l'Assemblée de la Diete. Au reste lors

\* Voyez le Mercuré du mois de Mars dernier, pag. 301.

que les Ambassadeurs d'Espagne & de France ont fait leurs propositions à la Diete, celui de Sa Majesté Très-Chrétienne a donné le rang à celui de Sa Majesté Catholique. Ce dernier Ministre n'a été reconnu que comme Ambassadeur du feu Roi d'Espagne. On n'a qu'à lire la lettre suivante, où l'on trouvera aussi un extrait du Memoire présenté aux Cantons par le même Ambassadeur.

Lettre écrite de Bâle le 17.

d'Avril 1701.

**Q**uoique la plupart des Princes de l'Europe ayent reconnu M. le Duc d'Anjou pour Roi d'Espagne, les Suisses n'ont pourtant pas encore fait cette démarche; car les Députez des Loistables Cantons avec lesquels le Comte Casati Ambassadeur d'Espagne a est une Conférence, lui déclarerent qu'on ne leur avoit pas fait notifier par une Députation, l'avènement de ce Prince à la Couronne, & qu'ainsi ils ne le reconnoissent pas pour Ministre on en qualité d'Ambass. de Philippe V. & qu'ils ne conféroient pas avec lui sur ce pied-là, mais bien en qualité d'Ambassadeur de Charles II. confirmé par la Régence d'Espagne: cette déclaration

n'a



n'a pas empêché Son Excellence de leur remettre un Mémoire au sujet des affaires de la conjoncture présente, par lequel le Ministre prétend faire voir que les Lombards Cantons ne doivent pas balancer un moment à renouveler les anciens Traités d'Alliance qu'ils ont faits avec la Couronne d'Espagne, & sur tout à l'égard du Milanais: que Sa Majesté Catholique n'a point d'autre intention que de conserver une bonne correspondance avec eux, & qu'Elle espère qu'ils prendront en cette occasion des résolutions favorables pour le repos de l'Europe, & pour S. M. Ce Ministre n'a pas oublié dans son Mémoire de leur faire remarquer une circonstance favorable pour eux par l'acceptation que le Roi Très-Chrétien a faite du Testament de Charles II. C'est que par ce moyen, l'Europe jouira à l'avenir de l'équilibre qui n'étoit pas trouvé par la jonction des Royaumes de Naples, & de Sicile, & de quelques Provinces & Forteresses, à la Couronne de France: Mais que maintenant Sa Majesté Très-Chrétienne a voulu ôter toute sorte de jalousie, en acceptant ce Testament, & en maintenant son Petit-Fils dans la possession entière de la Monarchie Espagnole;

V. Tou-

V. Toutes les Cours d'Allemagne sont sollicitées avec chaleur, ou pour entrer dans les intérêts de Sa Majesté Imperiale, ou pour s'engager en faveur de la France, ou du moins à garder la Neutralité. Les Ministres de ces deux Puissances ont déjà fort avancé leurs Négociations en diverses Cours. On assure que l'Empereur a fait témoigner aux Cercles qui peuvent être les plus exposez en cas de guerre, qu'il ne trouvera pas mauvais, & même qu'il consentira volontiers qu'ils prennent le parti de la Neutralité, moyennant qu'ils se tiennent armés pour leur défense & pour celle de l'Empire, on sorte qu'ils soient en état de prévenir toute surprise & invasion, & que Sa Majesté Imperiale n'ait pas besoin d'y tenir ses troupes pour la défense commune; auquel cas elle s'en servira plus utilement en les faisant toutes passer en Italie.

VI. L'Electeur de Cologne fait de grosses levées. Le Chapitre de la Cathedrale de cette Ville lui écrit dernièrement à ce sujet: & le Messager qui porta cette lettre à Bonn avoit ordre de ne revenir pas sans réponse. Mais il fut renvoyé avec un simple *Reposé*, dont le Chapitre a été très mal satisfait.

latisfait. Cét Electeur envoya, il y a quelque temps, le Colonel Jassouville au Maréchal de Boufflers, & depuis ce temps-là le bruit s'est répandu que les troupes nouvellement levées par Son Altesse Electorale seront bien-tôt employées, & que l'on craint fort qu'elles n'aillent à Keyferswert, & à Rhinberg. L'Evêque de Munster fait augmenter ses Compagnies de Cavalerie jusqu'à quatre vingts hommes, & celles d'Infanterie jusqu'à soixante.

*Reflexions sur les Nouvelles  
d'Allemagne.*

**L** NObstant la Conjuraton qui se tramoit dans la Haute Hongrie & en Transilvanie, & toutes les mesures que les François ont prises en Italie pour s'assurer de divers postes, de divers passages, & de quelques Cours; l'Empereur ne laisse pas de faire marcher ses troupes sur le Rhin, & sur les Frontieres du Milanez, où plusieurs Regimens, & les Généraux qui les doivent commander sont déjà arrivés, si bien qu'à en juger par ces mouvemens & par toutes  
les

les apparences tout se dispose à une guerre ouverte. Les Ecrits en maniere de Manifestes paroissent même par avance; Sa Majesté Imperiale & ceux qui soutiennent ses interêts voulant faire voir au Public, que si elle en vient à une rupture avec l'Espagne & avec la France, elle en a des raisons si puissantes, que toute l'Europe se recrieroit, si elle négligeoit de les faire valloir; & qu'elle ne fit pour cela tous les efforts imaginables. Ces Pieces sont un peu trop longues pour les mettre ici toutes entieres, mais en voici de bons extraits.

*Extraits de quelques Ecrits en maniere de Manifestes, pour faire voir les raisons qu'a Sa Majesté Imperiale de prétendre à la Monarchie d'Espagne.*

**L** Empereur étant prêt d'agir offensivement pour soutenir ses droits sur la Couronne d'Espagne, a fait rendre public le Manifeste où sont contenuës les raisons qui engagent S. M. I. à rejeter le Testament du feu Roi Charles II. qui admet la Maison de Bourbon sur le Trône de cette vaste Monarchie au préjudice de celle d'Autriche. On prétend faire voir par ce Manifeste que ce défunt Roi n'a pu faire  
une



une pareille disposition ; & que tous les Royaumes , Principautez , Duchez , & autres Etats dépendans de cette Couronne appartiennent légitimement à l'Empereur , & non à M. le Duc d'Anjou.

On remonte pour cet effet à l'Histoire généalogique de l'auguste Maison d'Autriche, depuis qu'Elle occupe l'Empire & la Couronne d'Espagne.

Philippe I. fils de l'Empereur Maximilien eût deux fils, sçavoir, Charles né en 1500. à Gand dans les Pais Bas, & Ferdinand, né à Medina en Espagne ; Le premier fût Empereur & Roi d'Espagne ; mais par sa démission volontaire l'Empire tomba entre les mains de Ferdinand son frère, dont est venu la Branche Impériale, de Ferdinand II. de Ferdinand III. & de l'Empereur Leopold aujourd'hui régnant : La Couronne d'Espagne fût donnée à Philippe II. dont est venu Philippe III. Philippe IV. & enfin Charles II. qui est mort sans postérité.

On vient ensuite aux Alliances qu'il y a eu entre la Maison d'Autriche, & on parle du mariage de Marie-Thérèse fille aînée de Philippe IV. avec le Roi de France Louis XIV. & des renonciations solennelles qui furent faites par cette Princesse, à la Succession d'Espagne, & on allégué le Testament de Philippe IV. de l'année 1665. qui appelle à la Couronne

ne la Ligne collatérale de la Maison d'Autriche au deffaut d'Héritiers mâles de sa Branche. On prétend faire voir la solidité de la renonciation de cette Princesse, tant pour elle, que pour ses enfans, directement, ou indirectement, par le Traité des Pyrenées conclû le 7. Novembre 1656 entre le Cardinal Mazarin, & Don Louis Mendez de Haro, premier Ministre de France & d'Espagne ; On fait remarquer à ce sujet que le Pape fût prié de vouloir bien donner sa bénédiction à ce Traité ; que les premiers articles du Contrat de mariage de cette Princesse avec Louis XIV. sont formels à cette renonciation, nonobstant toute disposition, ou ordonnance contraire, & *nonobstant toutes les Loix, ou Coutumes de la Couronne de France, qui au préjudice des Successeurs en icelle, s'opposent à cette exclusion, aussi-bien à présent, comme au tems à venir, &c. à toutes lesquelles considérations ensemble, & à chacune en particulier, cette Princesse a derogé, demeurant & les descendans d'icelle, pour jamais exclus de pouvoir succeder en aucuns tems auxdits Etats dépendans de la Couronne d'Espagne, &c.*

On fait aussi remarquer que le Testament de Philippe IV. fait le 14. Décembre 1665. est conforme à tout cela, en appellant à la Succession la Branche Impériale d'Autriche, & que Charles II.

n'a

n'a pû en disposer autrement : On fait à cet égard une recapitulation des principaux articles du Testament de Charles, & pour en faire voir les nullitez, on remonte jusqu'à l'établissement de la Monarchie Françoisé, & on prétend prouver que les constitutions de cette Couronne, la renonciation autentique de l'Infante d'Espagne, le Traité de Paix des Pyrénées, la Bénédiction du Pape à cet égard, les Traitez qui subsistent &c. sont des preuves suffisantes pour faire voir que la Maison de Bourbon n'a aucun droit sur la Monarchie d'Espagne, & que les moyens dont Elle se sert aujourd'hui pour soutenir ses prétentions ne tendent qu'à parvenir à la Monarchie Universelle, & qu'ainsi pour le repos de l'Europe, la Couronne d'Espagne doit tomber dans la Branche Impériale d'Autriche, &c.

Outre cet Ecrit il en a paru un autre qui a pour titre, Le véritable Avantcoureur du Manifeste de Sa Majesté Imperiale, ou Recueil de quelques Droits de la Maison d'Autriche à la Succession d'Espagne. L'Auteur de cette pièce y fait une déduction assez ample des droits de l'Empereur sur la Monarchie Espagnole, qui sont appuyez de plusieurs pièces authentiques, & justificatives, qui sont cotées à la marge, & que l'on promet de faire imprimer incessamment. La plus grande partie de cet Ecrit consiste en raisonnemens

ou réflexions sur le Testament du feu Roi d'Espagne, que l'Auteur prétend être nul, *ipso facto*, parce que la Succession se trouve réglée par les Loix d'Espagne, par la renonciation de Marie-Thérèse, & par le Testament de Philippe IV. L'Auteur titre de tous ses raisonnemens cette conséquence: Que *le chemin à la Monarchie Universelle est à présent plus ouvert au Roi de France, qui jamais ne s'arrêtera dans le beau chemin qu'il a commencé avec tant de bonheur & tant d'adresse, se voit le reste de l'Europe entamée par tant de plaies que la France lui a faites, ne se réveille, & n'examine sans perte de tems quels sont les efforts qu'Elle doit faire en faveur de la Maison d'Autriche, pour empêcher qu'elle ne soit frustrée de son ancien patrimoine, & qu'elle n'use l'Italie, la Grande Bretagne, le Portugal, les Provinces-Unies, avec le reste de l'Allemagne, ne soient dépouillées de leurs chères libertez, de leur lustre & de leurs avantages.* L'Auteur finit son écrit par ces paroles, *l'heure s'écoule avec rapidité, & il n'en revient jamais une qui soit aussi bonne que la première que l'on a laissée échapier.*

Ces deux Ecrits avoient été précédéz par des Remarques très judicieuses sur la Succession du Duc d'Anjou; tant par rapport à sa validité, qu'à l'égard de ses conséquences. Cette Pièce est remplie de courtes, mais admirables Réflexions

sur



sur les raisons que la France allégué pour n'avoir pas accepté le Traité de Partage, & sur l'intérêt de divers Princes & Etats de la Chrétienté dans la conjoncture présente. L'Auteur conclut sans façon qu'il est de l'intérêt de ces Princes & de ces Etats de faire une Ligue avec l'Empereur & l'Empire. Il fait voir l'avantage qui leur en reviendra, & prétend démontrer évidemment qu'il n'y a que ce seul moyen pour maintenir la liberté de toute l'Europe, & qu'en faisant valoir les droits de l'Archiduc à la Couronne d'Espagne, qu'il suppose être justes, on dérangera entièrement les affaires des Espagnols & des François, & on mettra les choses sur un pied que bien loin que la plupart des Etats qui appartiennent à l'Espagne soient un avantage à la France, ils lui seront à charge.

Chacun raisonne sur toutes ces fortes de Reflexions par rapport à ses intérêts. Ceux qui souhaitent de voir regner la Paix en Europe ne s'accommodent nullement des raisons du Manifeste de Sa Majesté Imperiale, & moins encore de l'Auteur du véritable Avancoureur & celui des Remarques. Ils avoient bien que Sa Majesté Imperiale peut être fondée dans ses prétentions

tions, sur tout quand ils jettent les yeux sur la Clause du Contract de mariage de Louis XIV. par où il renonce à la succession d'Espagne; sur la Ratification de cette Clause & la Renonciation de l'Infante; enfin sur l'Article du Traité des Pyrennées & la Clause du Testament de Philippe IV. Conforme à cette Renonciation: Mais ils ajoûtent que la France est extrêmement puissante, & qu'un accommodement seroit plus à souhaiter qu'une guerre, capable d'épuiser entièrement les peuples. On ne desespere pas encore de voir cet accommodement, qu'on continue de negocier à la satisfaction de Sa Majesté Imperiale, autant que la chose sera possible, & à celle des Etats voisins de l'Espagne & de la France, qui ne scauroient exiger trop de sûreté, depuis l'union de ces deux Couronnes; la France elle-même n'en disconvient pas.

On parle fort diversement du Capitaine Longueval. Il y des personnes qui soutiennent que son emprisonnement n'est qu'une feinte, & qu'il sera recompensé d'un Regiment pour avoir depuis long-temps découvert à Sa Majesté Imperiale la Trahison dont

on a parlé. Mais comme on assure d'un autre côté que la Conspiration n'a été découverte que par l'interception d'une lettre du Bassa de Temiswar à un Ministre qu'on ne nomme pas, le plus seur est d'attendre que le temps éclaircisse au vrai ce qui en est, Voici quelques particularitez que l'on publie au sujet de cette Conspiration.

Les Conspirateurs ayant levé quelques Compagnies de Hussars avec la permission & pour le service de Sa Majesté Imperiale, ils avoient dessein de les faire avancer dans le mois de Mai près de Laxembourg, où avec l'assistance des troupes de Hongrie, & sous pretexte de les presenter à leurs Majestez, ils devoient, ce à quoi on ne peut penser sans fremir, s'assurer de toute la Cour, pendant que dans la Hongrie un Corps de troupes destiné à cet effet, auroit fait main basse sur les troupes Allemandes qui étoient dispersées dans leurs Garnisons. En suite dequoi ils auroient incessamment fait assembler les peuples de Hongrie, qui auroient été fournis d'armes & de chevaux pour ravager l'Autriche & la Boheme, sous pretexte de rétablir leur ancienne liberté. On avoit dit d'abord qu'ils se proposoient d'élire le Comte Tekeli pour leur Roi, mais il y a

peu

peu de gens qui soient dans cette pensée; la raison en est, qu'il est assuré, que parmi un grand nombre de Catholiques, même Evêques, & autres grands Seigneurs Ecclesiastiques & Seculiers qu'on dit avoit trompé dans cette trahison, on n'a pas découvert encore un seul Protestant. Plusieurs complices sont arrêtés en assez grand nombre: les autres ont pris la fuite, sur le bruit que les Officiers de l'Empereur faisoient assembler en toute diligence les Milices & les troupes réglées de Sa Majesté Imperiale. La Princesse Rogotski a été invitée de déclarer si elle sçavoit quelque chose de cette Conjuración, Sa Majesté Imperiale l'ayant fait assurer qu'elle devoit se promettre toute sorte de protection, & un traitement favorable, si elle n'étoit pas coupable du crime dans lequel on enveloppe le Prince son Epoux. *De Vienne le 30. Avril 1701.*

## NOUVELLES DE FRANCE.

I. **L**A Loterie Royale n'étant pas remplie même sur le pied de la réduction du 30. Novembre dernier, il a été ordonné par un Arrêt du Conseil d'Etat du 23. d'Avril, qu'elle demeurera ouverte jusqu'au 1. de Juin prochain, auquel jour elle sera fermée pour être tirée dans l'état où elle



se trouvera, en reduisant les Lots tant de rentes que d'argent comptant à proportion du fonds qui s'y trouvera; & que les Rentes Viageres qui écherront à ceux qui auront des Lots de Rentes leur seront données au Denier Seize, au lieu du Denier Vingt porté par l'Édit de Mai 1700. laissant Sa Majesté la liberté à ceux qui ont pris des Billets de la Loterie de les rapporter, & de retirer tout leur argent jusqu'au 20. Mai. On poursuit avec la dernière chaleur les gens d'affaires pour le second payement de leurs Taxes, de la repartition des vingt Millions payables en quatre termes. Mais la plûpart s'excusent sur leur impuissance; quelques uns ont souffert la contrainte & l'emprisonnement, & d'autres se sont absentez.

Comme on travaille incessamment à chercher de nouveaux moyens pour fournir aux dépenses extraordinaires dans la conjoncture presente, on continue les recherches des malversations commises dans les Monnoyes, & on écoute toutes les propositions qui tendent à faire avoir de l'argent. On n'a pas rejezté celles de quelques particuliers qui offrent de faire un Traité pour mettre la glace en parti, par lequel ils

ils veulent s'engager durant vingt ans à fournir en toute saison de la glace à Versailles à six deniers la livre, & à Paris à un sol & six deniers. Ils donneront au Roi moyenant cela onze cens mille livres en divers termes. L'Arrêt qu'on va lire fut publié le mois dernier.

*Arrêt du Conseil d'Etat contenant un nouveau Règlement pour la levée du Droit de Fret qui doit être payé par les Navires étrangers.*

**L**E Roi étant informé des fréquentes contestations qui arrivent entre les Commis de ses Fermes & les Négocians, Capitaines, Maîtres & Patrons de Vaisseaux, Navires & autres Bâtimens de Mer Etrangers, au sujet du droit de Fret de 30. sols par Tonneau, établi par Déclaration de Sa Majesté du 21. Juin 1659. sur les Vaisseaux & Bâtimens Etrangers commercans dans les Ports du Royaume: Et Sa Majesté voulant faire cesser ces contestations, & empêcher que les Négocians ne soient détournés de leur Commerce par les difficultés qui pourroient survenir sur le payement dudit droit de Fret, se seroit fait représenter ladite Déclaration & les Réglemens faits pour la levée & perception du dit droit, entr'autres l'Arrêt du

Conseil du 3. Mai 1664. & l'Ordonnance des Fermes du 22. Juillet 1681. au Titre du droit de Fret, & auroit jugé à propos de faire sur cette matiere un Règlement plus étendu, dans lequel les differens cas, qui peuvent causer des contestations, soient nettement expliquez; afin d'ôter tout lieu de difficulté, & de favoriser par ce moyen le Commerce. Vû ladite Déclaration de Sa Majesté du 21. Juin 1659. , ledit Arrêt du Conseil du 3. Mai 1664, & ladite Ordonnance du 22. Juillet 1681. ensemble le Traité de Commerce avec la Hollande arrêté à Ryswick le 20. Septembre 1697. Le tout vû & considéré, Ouy le Rapport du Sr. Chamillart Conseiller ordinaire au Conseil Royal, Contrôleur General des Finances: **LE ROY ETANT EN SON CONSEIL** a ordonné ce qui ensuit.

I. Le droit de Fret sera payé par les Capitaines, Maîtres ou Patrons de Navires, Vaisseaux & autres Bâtimens de Mer Etrangers, qui sont sujets audit droit de Fret, selon le port & contenance dont ils se trouveront, suivant la jauge à morté chargée, conformément à l'Article premier du Titre du droit de Fret de ladite Ordonnance du mois de Juillet 1681. , & non suivant le poids des Marchandises de quelque qualité qu'elles soient.

II. Les Maîtres des Vaisseaux seront tenus à cet effet de donner aux Fermiers ou

Commis des Fermes de Sa Majesté une déclaration véritable du port & contenance des Vaisseaux & autres Bâtimens de Mer, dans les 24. heures de leur arrivée, suivant l'Article V. du même Titre de ladite Ordonnance, pour être le droit de Fret payé à raison du nombre des Tonneaux marqué dans la déclaration du Maître du Vaisseau.

III. En cas que les Fermiers ou Commis des Fermes ne conviennent pas du nombre des Tonneaux porté par la déclaration fournie par les Maîtres des Bâtimens de Mer Etrangers, il pourra être procédé à l'amiable entre les Parties à la jauge & mesurage des Vaisseaux, pour être le droit de Fret payé à raison du nombre de Tonneaux que les Vaisseaux seront trouvez contenir par la jauge & mesurage qui sera fait.

IV. Et en cas que les Maîtres des Navires & les Fermiers ou Commis des Fermes ne puissent s'accorder à l'amiable, les Parties le pourvoiront pardevant les Juges auxquels la connoissance du droit de Fret est attribuée, pour être la jauge & mesurage des Vaisseaux ordonnée par lesdits Juges, & fait par les Jaugeurs ou Experts dont les Parties conviendront, sinon nommez d'office, le plutôt qu'il sera possible, sans causer de retardement au déchargement ou au départ des Vaisseaux.

V. Les frais de la jauge ou mesurage seront avancez par les Fermiers ou Commis



des Fermes, sauf à repeter lesdits frais, s'il y ehet.

VI. Si par la jauge ou mesure ainsi fait, la contenance du Vaisseau ne se trouve excéder celle portée par la déclaration du Maître, que d'un dixième & au dessous, il ne pourra être condamné pas lesdits juges qu'au payement du droit de Fret, à raison de la quantité de Tonneaux portée par le rapport des jaugeurs ou Experts, & aux frais & dépens.

VII. Si la contenance du Vaisseau, suivant le rapport, excède de plus du dixième, celle portée par la déclaration du Maître, il sera condamné à payer le droit de l'excédant, & en outre à 50. livres d'amende pour chaque Tonneau, qui se trouvera excéder le nombre porté par la déclaration, & aux frais & dépens.

VIII. Si par la jauge & mesurage, la contenance du Vaisseau n'excede pas celle portée par la déclaration du Maître, les Fermiers ou Commis des Fermes seront condamnés en ses dommages & intérêts, & en tous les frais & dépens.

IX. Les Maîtres des Vaisseaux & autres Bâtimens de Mer Etrangers, sujets au droit de Fret, qui arriveront dans les ports du Royaume, chargés de Marchandises, seront tenus de payer le droit de Fret dans tous les Ports où ils iront décharger les Marchandises, dont lesdits Vaisseaux seront chargés conformément à l'Article IV.

du titre du droit de Fret de lad. Ordonnance des Fermes; à moins qu'il ne soit expliqué dans la Charte partie, dans le Connoissement, ou autres Pieces concernant le chargement du Vaisseau, que partie des Marchandises est destinée & doit être déchargée dans un Port, & partie dans un autre, ou plusieurs autres Ports du Royaume; auquel cas le droit de Fret sera payé en entier au premier des Ports designez, où sera commencé le déchargement par parties des Marchandises; & ne sera plus dû aux autres Ports designez, où le restant desdites Marchandises sera déchargé.

X. Si néanmoins un Vaisseau Etranger entre chargé dans une Riviere du Royaume sur laquelle il y a divers Ports, il ne sera tenu de payer qu'une seule fois le droit de Fret, qu'il acquitera au Port où il commencera son déchargement; quoique dans les Connoissemens & autres Pieces concernant son chargement, il ne soit fait mention que de l'un de ces Ports.

XI. Si les Maîtres des Vaisseaux chargent dans le premier, ou autre des Ports du Royaume designez dans les Connoissemens ou autres Pieces concernant le chargement du Vaisseau, des Marchandises du Royaume, encore même que ce fut au lieu de celles qu'ils y auront déchargées, pour les aller porter avec le reste de leur chargement dans d'autres Ports du Royaume, le

droit de Fret sera dû en entier dans chacun des Ports où les Vaisseaux Etrangers iront faire leur déchargement, quoique c'est dans les Ports designez par lesdits Connoissemens ou autres Pieces concernant le chargement des Vaisseaux.

XII. Lorsqu'un Vaisseau Etranger aura fait son déchargement dans un ou plusieurs Ports du Royaume, & qu'il aura payé le droit de Fret, s'il va ensuite prendre son chargement dans un autre ou plusieurs autres Ports du Royaume, pour les porter dans les Pais Etrangers, il ne sera tenu de payer aucun nouveau droit de Fret dans les Ports où il fera son chargement.

XIII. Et seront au surplus ladite Ordonnance des Fermes du mois de Juillet 1681. & autres Réglemens concernant le droit de Fret, exécutez selon leur forme & teneur.

Enjoint S. M. aux Srs. Intendants & Commissaires départis dans les Provinces du Royaume où il y a des Ports de Mer, aux Juges des Traités, Maîtres des Ports, & autres Juges auxquels la connoissance des contestations qui pourroient arriver pour raison du droit de Fret est attribuée, de tenir la main, chacun en droit soi, à l'exécution du présent Arrêt. Fait au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le 19. d'Avril 1701. Signé,  
CHAMILLART.

On a publié vers le commencement de ce mois une Déclaration du Roi, qui fut enregistree au Parlement de Paris le 29. d'Avril, par laquelle Sa Majesté voulant faciliter aux Traitans le payement de leurs Taxes, a ordonné qu'ils seront déchargez de faire aucunes poursuites & diligences contre leurs Co-interessez; & qu'en payant par chacun d'eux en particulier les sommes auxquelles ils sont taxez, ils demeureront pleinement déchargez à cet égard. On a aussi publié deux Arrêts concernant la Capitation. Par le premier le Roi a ordonné, qu'en attendant l'expédition des Rolles qui doivent être arrêtez au Conseil, les états de repartition, qui en auront été dressés par ceux que sa Majesté a commis, seront exécutez par provision, & les particuliers contraints comme pour la Taille Royale. Et sur ce qui a été représenté au Roi par le Prévôt des Marchands & les Echevins de Paris, que pour parvenir à dresser ces états de repartition pour les Bourgeois de la dite Ville, ils auroient commis plusieurs particuliers pour faire la visite dans les maisons, mais qu'entre les Chefs de famille il s'en trouve plusieurs qui refusent de déclarer le nombre



bre de leurs Domestiques; que les principaux Locataires affectent de ne point déclarer ceux qui habitent dans leurs maisons; que les Superieurs des Communautéz, Principaux des Collèges & autres ne veulent point souffrir ces visites; & que plusieurs déguisent leur véritable qualité; il a été ordonné par l'autre Arrêt; que les Propriétaires, Locataires, Superieurs des Communautéz & autres, seront tenus de fournir dans la Quinzaine, des Déclarations signées d'eux, du nombre de leurs Domestiques, & des noms & qualitez de tous ceux qui habitent dans leurs maisons, à peine de répondre des Taxes de ceux qu'ils auront omis; & que ceux qui déguiseront leur véritable qualité payeront le double de leur Taxe sans miséricorde.

II. Le Roi fit publier le mois dernier dans tous les Ports de France, où les Vaisseaux étrangers vont charger, qu'ils pouvoient continuer leur Commerce en toute sûreté pendant six mois, quelque chose qui puisse arriver pendant cet espace de temps; parce que l'on s'aperçoit que les bruits de guerre commencent à interrompre le négoce, & que les Marchands

crai-

Craignent de voir leurs effets exposez à des saisisies, comme il arriva dans la dernière guerre.

III. Les Ducs de Bourgogne & de Berri arriverent le 9. d'Avril à Lion, où toute la Bourgeoisie étoit sous les armes. Le Marquis de Rochebonne qui commande en l'absence du Maréchal de Villeroy, les reçut hors des Fauxbourgs à la tête des Gentilshommes de la Province: & le Prevôt des Marchands & les Echevins les haranguerent sur le Pont du Rhône. Ils continuèrent leur route par Dijon, d'où M. le Duc de Bourgogne partit le 18. en poste, il arriva le 20. à Versailles; M. le Duc de Berri y arriva le 24. Deux jours après le Roi déclara que ce dernier Prince n'auroit plus de Gouverneur, ni de Maîtres qu'autant qu'il en desireroit, à l'exception toute fois d'un seul qu'on lui a laissé pour le fortifier dans les Mathématiques. Sa Majesté lui donne mille écus par mois pour ses menues dépenses.

IV. L'Academie Françoisé nomma le 28. pour remplir les Places vacantes de l'Evêque de Noyon & de M. de Segrais, M. de Malezieux, Chancelier de Dombes, qui a l'administration des affaires de M. le Duc du Maine, &

A a 7

Mr.

M. Capiftron, Secretaire du Duc de Vendôme, qui a fait plusieurs Pieces de Theatre. M. de la Haye, Ambassadeur de France à Venise ayant demandé d'être rappellé à cause de son âge, M. Hennequin de Charmont, Secretaire du Cabinet, ci-devant Procureur Général au Grand Conseil, & présentement à la place de M. de S. Pouange, a été nommé pour remplir cette Ambassade. M. le Bret, fils du Premier President du Parlement d'Aix a été nommé à l'Intendance de Bearn. L'Archevêque de Sens avoit été nommé par le Roi pour être Prélat Commandeur de l'Ordre du S. Esprit. Mais cet Archevêque remercia Sa Majesté, alléguant qu'il n'étoit pas assez qualifié pour être admis à cette Dignité, sa Maison n'étant annoblie que depuis l'an 1593. que Henri IV. accorda des Lettres de Noblesse à son Grand' Pere. Ce Prélat s'appelle de la Hoguette. L'Evêque de Mets, neveu du Cardinal de Coislin fut d'abord nommé à la place. La lettre qu'on va lire est une suite de Nouvelles.

E-

Extrait d'une lettre de Paris  
du 29. Avril 1701.

**L**E Comte de Tallard arriva ici Dimanche dernier d'Angleterre, où il a laissé le Sr. Poussin pour y prendre soin des affaires du Roi; Sa Majesté a été si satisfaite du compte que ce Ministre lui a rendu de son Ambassade, qu'elle a voulu lui en donner aussitôt des marques sensibles, en lui conférant l'Ordre du S. Esprit, dans lequel il doit être installé la veille de la Pentecôte. Ce Comte a été nommé seul, qui est un honneur particulier. Outre cela Sa Majesté l'a aussi gratifié du Gouvernement du Pais de Foix, qui étoit vacant depuis la mort du Marquis de Mirepoix, avec 30000. livres pour les deux années d'appointemens, qui n'avoient pas été payées: comme ce Comte est déjà Lieutenant Général de la Province de Dauphiné, dont il est originaire, & que ce Gouvernement ne se trouve point à sa bienséance, Sa Majesté lui a donné en même tems la permission de le vendre, & on lui en a déjà offert 150000. liv. On voit par là que dans le tems qu'on recherche en Angleterre ceux qui ont signé le Traité de Partage de la Couronne d'Espagne, le Roi récompense ce Ministre qui l'a signé. La Comtesse de

Man-



*Manchester Ambassadrice d'Angleterre en cette Cour se dispose à partir dans peu pour retourner à Londres, où elle a dessein de faire ses couches: Le bruit a couru que le Comte son mari ne tardera pas à la suivre, mais on en doute fort, puis qu'il n'y a point encore de rupture entre les deux Couronnes; à moins que Sa Majesté Britannique ne le rappellât, pour laisser seulement ici un simple Agent, comme il y en a un à présent à Londres depuis le retour du Comte de Tallard: Tout est ici fort incertain à l'égard de la Guerre, ou de la continuation de la Paix: Il y a du pour & du contre, de sorte que les esprits de nos prétendus Politiques sont fort en suspens: Les trois cens Mousquetaires qui ont été détachés des deux Compagnies, doivent partir aujourd'hui ou demain, pour aller en Franche-Comté: Les Gendarmes & les Chevaux Legers sont commandez pour se trouver ici le 1. jour du mois prochain, & passer en revue devant le Roi. M. le Duc de Chartres qui a fait plusieurs Campagnes pendant la dernière guerre, où il a servi avec beaucoup d'honneur & de gloire, ayant même été blessé, a demandé à Sa Majesté le commandement de quelque petit corps d'Armée; mais on assure que le Roi n'a pas jugé à propos de lui accorder sa demande: On en paroit un peu*

*surpris;*

Ayuntamiento de Madrid

*surpris, puis que ce Prince a tout le mérite personnel qu'on peut souhaiter, & qu'outre sa bravoure naturelle, il a l'expérience de plusieurs années de service. Le défunt Prince de Condé n'étoit pas si âgé que lui, quand il eût le commandement en Chef de l'Armée du Roi, & lors qu'il gagna cette fameuse bataille de Rocroi, qui mit les Espagnols hors d'état de pouvoir rien entreprendre contre la France. Aujourd'hui, par un changement surprenant, la France travaille elle-même à les rétablir dans leur ancien lustre, & dans cette ancienne splendeur, qui les avoit rendus redoutables à toute l'Europe sous les régnes de Charles-Quint & de Philippe II. On écrit de Cluni que le Cardinal de Boissillon y a tenu Chapitre général de l'Ordre, & qu'il se disposoit à aller dans peu à son Abbaye de Tournus auprès de Lion, pour y rester quelque tems.*

V. Les Députez de la Ville de Dantzick qui étoient à Paris depuis quelque tems en sont partis pour retourner en Pologne, peu satisfaits de leur voyage, & n'ayant pû obtenir leur Audience de Congé. On demande deux cens mille livres de dédomagement à cette Ville, outre le provenu des Vaisseaux qu'on leur a pris & qu'on a fait vendre. Mais les

DÉ;

Députez ont persisté à dire qu'ils n'avoient point de pouvoir pour traiter de cette affaire.

Le Comte d'Harcourt a été fort malade à Madrid, & le Roi Très-Chrétien fut si touché de cette Nouvelle qu'il dit au Marquis de Beuvron, pere de ce Duc, que s'il falloit que son fils mourût de cette maladie, il y perdoit plus que lui. Les dernières Nouvelles d'Espagne qu'on a eu à la Cour de France portent que ce Comte se porte mieux; que le Comte d'Ayen étoit parti de Madrid avec les autres François qui avoient accompagné Sa Majesté Catholique, & que le Marquis de Castellos Rios, Ambassadeur d'Espagne en France, & le Duc de Beauvilliers, avoient été faits Grands d'Espagne, pour jouir eux & leur posterité de tous les honneurs & de toutes les prérogatives attachées à cette Dignité, qui à l'égard du Duc sera attachée perpétuellement au Duché de S. Aignan. Le Gouvernement dont le Roi a honoré le Comte de Tallard a été augmenté des Senechaussées de Carcassonne, de Beziers, & de Limours. Le Marquis de Grigni a une Patente du Roi d'Espagne pour commander la Cavalerie en France.

Le Roi a ordonné la Construction d'un Fort à Dunkerque pour défendre l'approche de ce Havre du côté de la mer, & on travailla à ce nouvel Ouvrage avec toute la diligence possible.

VI. Le Prince Héritaire de Wolfenbuttel est à Paris depuis quelque temps, & il y a conclu un Traité, dont le Marquis de Bonac, Envoyé Extraordinaire de France en quelques Cours d'Allemagne avoit fait les Négociations. On dit que par ce Traité le Duc de Wolfenbuttel doit entretenir huit mille hommes pour soutenir les intérêts des Princes Opposans au Neuvie-me Electorat; & que la France moyennant une contribution de soixante mille livres par mois, pourra disposer de la moitié de ces troupes, & s'en servir où bon lui semblera.

VII. Le Marquis de Coëtlogon partit de Brest le mois dernier avec cinq Vaisseaux de ligne, & deux Flûtes chargées d'armes & de Munitions pour les Iles de l'Amerique. Deux autres Vaisseaux qui étoient aussi chargés d'armes & de Munitions avoient déjà pris les devans. On laissa seulement un Vaisseau & une Flûte pour porter à ce Marquis les derniers ordres de la Cour

en



en cas de rupture. Il y a outre cela trois Escadres dans le Port de Brest qui sont prêtes à faire voile lors qu'elles en recevront les ordres. Chaque Escadre est de quatre Vaisseaux.

Ceux de la premiere Escadre sont :

*Le Merveilleux*, monté par le Comte de Châteaurenau de quatre-vingt-huit Canons.

*Le Vainqueur de quatre-vingts-quatre*, monté par M. de Rosmadec.

*Le Fort de soixante-dix*, monté par M. de Pointi.

*L'Orgueilleux de quatre-vingts-huit*, monté par le Marquis de Châteaurenau.

Ceux de la seconde sont :

*Le Foudroyant*, commandé par M. de Villette.

*Le Prompt*, de soixante-seize pieces de canon, commandé par M. de Beaujeu.

*Le Juste de soixante-deux pieces*, commandé par M. de la Rochallard.

*Le Solide de cinquante*, commandé par M. de Chamelin.

Voici ceux de la troisiéme Escadre :

*Le Monarque*, commandé par M. de Relingue, de quatre-vingts-huit pieces de canon.

*Le Superbe de soixante-huit*, commandé par M. de l'Arteloire.

*Le Volontaire de quarante-six*, monté

par M. de Lanion.

*La Dauphine de quarante*, commandée par M. du Plessis-Liancourt.

Tous ces Vaisseaux sont destinez pour l'Amerique, ils prennent des vivres pour un an, ou quinze mois. Le Comte d'Etrées sera aussi bientôt prêt à faire voile de Toulon avec l'Escadre qu'il doit commander pour aller à Gibraltar; elle est composée de dix-huit Vaisseaux, dont quelques-uns se miront en Mer le 27. d'Avril. On parle d'armer trente Galères, dont douze passeront en Espagne, six dans le Po-  
nant, & le reste servira pour la Méditerranée.

Le 3. de ce mois le Roi nomma les Officiers Généraux qui serviront cette année dans les Armées d'Allemagne & de Flandres. En voici la Liste.

ARME'E D'ALLEMAGNE.

M. le Duc de Bourgogne Généralissime.

Le Maréchal-Duc de Villeroy Général.

Lieutenants Généraux.

Le Marquis d'Uxelles.

Le Comte de Tallard.

Le Marquis de Villars commandera la Cavalerie.

M. de Melac.

Le

*Le Baron de Busca.**Le Marquis de Crequi.**Le Marquis de Vins.**Maréchaux de Camp.**M. de Locmaria.**Le Marquis de Varennes.**Le Marquis de Medavid.**Le Duc de Luxembourg.**Le Duc de la Roche-Guyon.**Le Duc de Villeroi.**Le Comte du Bourg.**Le Marquis de Cavoye.**M. de Mongon.**Le Marquis de Liancourt.**M. de Magnac.**Le Marquis de Thoüi.**Le Marquis de Bezons.**M. de Vandeuil.**M. de Rigoville.*

## ARME'E DE FLANDRES.

*Le Maréchal de Boufflers Général.**Lieutenans Généraux.**M. le Duc du Maine.**M. le Comte de Toulouse commandera la**Cavalerie.**M. Rozen commandera un Corps séparé.**Le Marquis de Montrevel.**Le Marquis de Gassion.**Le Comte d'Artagnan.**Le Comte de Coigni.**Le Duc de Roquelauré.**M. de*

Ayuntamiento de Madrid

*M. de Ximenes.**Le Comte de Gassé.**Le Duc de Berwick, fils naturel du Roi*  
*Jaques.**Maréchaux de Camp.**M. de Lanion.**Le Marquis d'Alégre.**M. du Rozel.**M. de Servile.**M. de Surbeck.**M. de Zurlanben.*

Quoique la nomination de ces Officiers Généraux soit faite, on assure qu'ils n'ont ordre de se tenir prêts à partir que pour le 10. du mois prochain.

VIII. Le Sieur Martinot, fameux Horloger, & le Sieur Haye, Fabricateur d'Instrumens de Mathematiques, présenterent, il y a quelque temps, au Roi une Sphere mobile de cuivre. Le premier en a donné l'invention & a conduit l'entreprise qui a été executée par le second. Leur dessein a été de construire une Sphere Armillaire, laquelle par le mouvement de ses Cercles peut imiter celui des Cieux, principalement du premier Mobile, du Soleil & de la Lune, & par une image sensible aux yeux, représenter à chaque heu-

re



re & à chaque moment la situation apparente du Ciel. C'est le Sieur Danet, qui en a gravé les Planetes, les Signes du Zodiaque, & les figures des Elements. Il y a au pied de la Machine une Bouffole qui sert à l'orienter. Elle est d'environ six pouces de Diametre, au centre de laquelle on void un Soleil representant le Portrait du Roi, dont les rayons divisent la rose des vents; un ruban volitige autour des chevaux du Soleil, & porte cette Devise: *Sufficit Orbi*, qui signifie qu'un seul Soleil suffit dans le monde. Il y a plusieurs années que ces deux Messieurs travaillent à cette Piece, qui est très belle, & ils ont bien employé dix mille livres pour la mettre en l'état où elle est.

Mrs. de l'Academie des Sciences travaillent à résoudre un Probleme de Mécanique, qui peut-être d'un fort grand usage pour la construction des Vaisseaux. Voici le Probleme, que le Chevalier de Louville a déjà résolu. *Determiner quelle doit être la Courbure de la Proue d'un Vaisseau la plus avantageuse de toutes, afin que ce Vaisseau soit le meilleur voilier qu'il est possible, c'est à dire, afin qu'il aille plus vite que tout autre Vaisseau d'une autre façon également long, également large, & également chargé.*

IX. Le

Ayuntamiento de Madrid

IX. Le Duc de la Force continué toujours ses violences à l'égard de ses Sujets Nouveaux Réunis. Il y a quelque temps qu'on receut la lettre qu'on va lire.

Lettre écrite de Guyenne au sujet des Nouveaux Réunis.

**M**onsr. le Duc de la Force arriva à Tonneins-dessus le 21. Mars dernier: il avoit été précédé par quatre de ses gardes, lesquels à l'entrée de la Jurisdiction de Tonneins-dessous, appartenant au Comte de la Vanguion, maltraitèrent une femme de coup de bâton, parce qu'elle leur avoit répondu qu'elle ne vouloit pas aller à la Messe. Ils allèrent ensuite dans une Métairie, où ayant eu la même réponse, ils menacèrent les gens de les y traîner à coups de barres, mirent l'épée à la main, firent ouvrir les coffres, & auroient fait beaucoup de desordre, si quelques gens que la premiere action avoit assembles, ne les eussent priés de se retirer.

M. le Duc, pour inspirer plus de terreur, avoit envoyé trois ou quatre jours auparavant, le Sr. Massué de Calot, pour publier toutes les cruautés & violences qui s'étoient exercées à Bergerac, Ste. Foi & ailleurs, & il affecta d'entrer du côté

Tom. XXX.

Bb

de

de Marmande, pour avoir occasion de traverser tout Toncains-dessous; il remarqua en passant la plus grande partie des maisons & boutiques fermées. Le lendemain il envoya chercher les Consuls, auxquels il commanda de faire ouvrir les portes & les boutiques, & remettre les enseignes des Cabarets, ce qui fut d'abord exécuté. Il donna ensuite ordre à son Capitaine des Gardes, de lui amener les hôtes & hôtesses; & ce Capitaine suivi de deux gardes alla au quartier du Biscairet, où il demanda l'hôtesse du Cheval blanc: on lui répondit qu'elle se tenoit sur le port, mais qu'elle avoit là présent un de ses fils, auquel il s'adressa, & lui commanda de le suivre: ce garçon qui est séparé de sa mere, & qui demeure dans une Paroisse de Gratelomp, ayant refusé de le suivre, les deux Gardes se jetterent sur lui à grands coups d'épée, & leussent tué, s'il n'eût pas été secouru d'un de ses freres qui survint, & qui lui donna le moyen de se sauver. De tout cela M. le Duc prétend en faire un crime capital pour tout le lieu; & ayant marqué quelque inquiétude & allarme, le Corps s'assembla, & délibéra que les Consuls iroient l'assurer que l'affaire qui venoit d'arriver étoit particuliere, lui offrir une Garde Bourgeoise, ou de lui remettre en otage l'un des principaux Nouveaux Réunis, à condition

dition qu'il ne lui parlât ni de prison ni de religion. Comme l'on sortoit de la Maison de Ville, le Curé s'y présenta, & fut surpris de leur assemblée; on lui en dit le résultat, qu'il aprouva, mais il les pria de rentrer, disant qu'il y avoit quelque chose de mieux à faire. On rentra Mr. le Curé fit un très-beau discours, dans lequel il représenta combien les suites de cette étincelle pouvoient être fâcheuses, & que le moyen de les prévenir étoit de donner leur sein à M. le Duc. Il fut opiné ensuite avec beaucoup d'ordre, & d'une voix unanime on fit l'éloge de M. le Curé, mais on lui témoigna, que puis qu'ils n'avoient pu se résoudre à faire ce qu'on leur demandoit, à sa sollicitation, toutes les autres seroient inutiles, se remettant absolument pour les événemens à la Divine Providence. M. le Duc dépêcha le jour même deux Courriers, l'un en Cour, l'autre à M. de Sourdis; le premier n'est pas de retour, mais le dernier a apporté pour réponse, que M. de Sourdis a donné ordre au Prevôt d'Agen, de se transporter sur les lieux pour informer. Cela n'a pas tout-à-fait contenté M. le Duc, qui attend le retour de l'autre Courier, avant que de passer outre. Cependant tout y est calme, & il y paroît beaucoup de fermeté.



Depuis ce temps - là on a recçu la Procédure suivante.

Procédure des Consuls de Tonneins faite par ordre du Duc de la Force.

**N**ous Consuls de la Ville & Jurisdiction de Tonneins-dessous, Juges de la Police, & Conjuges au Criminel, aurions été envoyez chercher par Monseigr. le Duc de la Force, Pair de France, étant en son Hôtel dans la Ville de Tonneins-dessous, environ les 7. à 8. heures du soir; & étant chez mondit Seigneur, il nous avoit ordonné d'aller chez le nommé Pierre Joyeux, dit Gracet, Maréchal de cette Ville, & de lui dire de sa part, de lui aller parler: Et tout au même tems ordonna à M. Brachg un de ses Gentilshommes, de venir avec nous, & de prendre avec lui quatre de ses Gardes-chasses; & au cas que ledit Gracet ne fût pas chez lui, ordonna audit Sr. Brachg d'y mettre lesdits quatre Gardes, pour empêcher que ledit Gracet ne divertit ni ses chevaux, ni aucuns de ses meubles. Et étant allez chez ledit Gracet avec ledit Sr. Brachg & les Gardes, accompagnez de notre Valet de Ville, Nous aurions heurté à la porte dudit Gracet, & l'aurions même appellé plusieurs & diverses fois, lui disans de nous venir parler, &

de

de ne rien aprehender; cependant ni ledit Gracet, ni personne de sa maison ne répondit de pas une maniere; pendant lequel tems ledit Brachg nous avoit proposé d'enfoncer la porte, auquel nous répondimes que nous ne pouvions le faire, n'étant ni en nôtre pouvoir, ni n'ayant ordre de le faire; surquoy ledit Brachg répondit qu'il le feroit lui-même; à cela nous lui répondimes qu'il n'avoit qu'à le faire, s'il vouloit, de son autorité, mais que nous ne voulions pas y être présens, & à même tems nous aurions dit audit Brachg, d'envoyer un Garde à Mgr. le Duc, pour savoir la conduite que nous devons tenir; & tout sur le champ, moi Portarrien serois parti pour suivre ledit Garde, ledit Sr. Vigourous auroit resté avec lesdits Sr. Brachg & Gardes près de la maison dudit Gracet; & étant arrivé chez mondit Seigneur, Pon m'avoit fait entrer dans sa Chambre, où se trouva mondit Seigneur couché dans son lit, & après lui avoir fait la réverence, & l'avoir informé de ce qui s'étoit passé, il me dit qu'on avoit bien fait de ne pas faire de violence, & sur tout la nuit, & que moi & ledit Sr. Vigourous Consuls n'avions qu'à nous retirer, & ordonna audit Garde de dire audit Sr. Brachg, de mettre les Gardes au devant de ladite maison, & de s'assurer des portes,

Bb 3

tes,

tes, pour que pendant la nuit il ne sortit rien de chez ledit Gracet, & à nous de montrer les issues de ladite maison, tellement que je m'en revins avertir le Sr. Vigourous, qui étoit devant la maison dudit Gracet avec ledit Sr. Brachy; & après lui avoir dit ce que mondit Seigneur m'avoit dit, nous nous retirâmes avec nôtre Valet de Ville, & laissâmes audit endroit ledit Sr. Brachy & lesdits Gardes armez de leurs Epées, un d'eux d'un Fusil, & les autres de Pistolets; & nous étans retirés dans nos maisons, environs 10. à 11. heures de la nuit, Nous Vigourous Consul voulant me mettre dans le lit, aurois entendu crier au feu, & en m'habillant j'aurois entendu tirer un coup de Fusil ou de Pistolet, & étant habillé je serois sorti pour aller prendre ma livrée, & chemin faisant j'aurois rencontré auprès de la Boutique une troupe des Femmes ou Filles, que j'aurois fait retirer, en demandant où étoit le feu, lesquelles me répondirent qu'on avoit crié que c'étoit chez ledit Gracet, & de là étant allé prendre ma livrée chez nôtre Valet de Ville, l'ayant prise & lui ayant dit de mesuivre, je serois allé chez ledit Gracet, au devant de la maison duquel j'aurois trouvé une troupe des Femmes ou Filles que j'aurois fait retirer, & étant entré dans le Convoir de la maison

audit

dudit Gracet accompagné du Valet de Ville, j'aurois trouvé la Femme & Filles dudit Gracet dans ledit Convoir avec le Compagnon de Boutique; & ayant dit à la Femme dudit Gracet, si le feu étoit chez elle, & pourquoi on auroit crié au feu, elle m'auroit répondu, que c'étoit parce que les gens de mondit Seigneur de la Force y étoient allez pour enfoncer une fenêtre, après quoi je me serois retiré avec mondit Valet de Ville; & du tout nous avons fait & dressé nôtre présent Procès Verbal, que nous avons signé à Tonneins le 20. dudit mois d'Avril 1701. Signé, Vigourous Consul, Portarrieu Consul, &c.

On ajoute que le particulier dont il est parlé ci-dessus, a présenté requête au Parlement de Guyenne, pour demander un Commissaire de la Cour; il a été ordonné que la requête resteroit au Greffe, & que l'on en écriroit en Cour. Les deux Tonneins sont presque abandonnez; les Terres sont incultes; il y a des Vignes qui ne sont pas encore taillées: On ne sauroit exprimer la désolation de ces endroits-là. Les prisonniers qui furent pris la nuit que M. le Duc alla coucher à Caumont, se sont évadés.



*Reflexions sur les Nouvelles  
de France.*

**I.** Comme la France n'a jamais eu plus besoin d'argent que dans la conjoncture presente, où il s'agit d'assurer à un Prince de la Maison de Bourbon une des plus puissantes Monarchies de l'Europe, ou plutôt comme il s'agit de mettre la France elle-même en état d'être plus redoutable qu'elle n'a jamais été, en affermissant le nouveau Roi d'Espagne sur son Trône, il ne faut pas être surpris s'il n'y a rien que cette Couronne ne mette en œuvre pour augmenter les finances. Les moyens qu'elle employe pour venir à ses fins ne scauroient manquer d'être efficaces, veu la situation du Gouvernement, & la maxime des Ministres, qui tiennent que les peuples ne scauroient être trop surchargés, & que ce sont des bêtes de somme; ce sont les paroles du Cardinal de Richelieu. Ainsi les Sujets du Roi Très-Chrétien se doivent attendre à voir pulluler Arrêts sur Arrêts, à voir éclore de jour en jour de nouvelles affaires, dont ils murmureront en secret, mais dont

on

on se mettra peu en peine, parce qu'enfin on ne scauroit se dispenser d'avoir recours à eux dans la circonstance la plus favorable où se soit veü encore la Monarchie Françoisé pour faire réüfir le dessein qu'on prétend plus que jamais qu'elle ad'une Domination universelle. Cette voye est sûre, sans doute, les Ministres le scavent par une longue experience. C'est une source intarissable, qui coule à la verité, d'une maniere imperceptible, mais qui n'en coule pas moins rapidement.

Une autre maniere d'avoir de l'argent qui n'est pas moins sûre, mais qui est violente, est les recherches qu'on fait des Partisans & de ceux qui ont eu le maniment des Deniers publics. Ce sont des gens qui amassent des richesses immenses, & qu'on laisse remplir du sang du peuple pour leur faire rendre gorge lors qu'il en est temps. Ceux qui sont tant soit peu versez dans l'Histoire du Regne present scavent les sommes excessives qu'on retira, après la disgrace de M. Fouquet, de ceux qui avoient donné dans les partis sous le Ministère du Cardinal Mazarin. On établit une Chambre de Justice, qui eut le pouvoir de leur faire leur procès.

Bb 5 Quant

Quantité furent condamnez à être pendus. Mais comme ce n'étoit pas tant la mort du pécheur qu'on demandoit que son argent, pour me servir des termes des relations de ce temps-là, on les taxa d'une manière si exorbitante, que quoi qu'ils eussent chacun des effets pour plusieurs Millions; & que d'un autre côté ils prétendissent que le Roi leur devoit beaucoup, il leur fut impossible de payer leur taxe. En effet il y en eut qui furent taxez à neuf Millions. Cependant comme on en retira ce que l'on pût, le Roi non seulement aquita ses dettes tout d'un coup, mais il commença à remplir ses coffres. C'est cette voye qu'on met encore aujourd'hui en usage, & malheur à ceux qui n'auront pas prévu la tempête; ils pourroient bien pourrir en prison.

Il paroît par les Arrêts concernant la Capitation que cette Taxe ne se paye pas de bon cœur, & que les peuples se passeroient bien de cette nouvelle charge, sur laquelle ils ne comptoient gueres depuis le Traité de partage. La raison en est qu'ils sont déjà assez chargés, & que l'argent n'a été jamais plus rare en France qu'il y est à présent. D'ailleurs la cherté de toutes choses y augmente depuis le grand amas qu'on a fait pour les troupes.

NOU-

NOUVELLES DE LA  
GRAND' BRETAGNE.

LE Chevalier Hedges, Secrétaire d'Etat, fit raport aux Communes, le 18. d'Avril, que la résolution en forme d'Avis de prier le Roi de pousser ses Negociations avec les Etats Généraux, & de continuer le Traité fait avec eux, qu'elles avoient pris le 13. \* ayant été présenté à Sa Majesté, elle y avoit fait la réponse suivante: *Que conformément à l'Avis de la Chambre, elle avoit donné ordre à son Envoyé Extraordinaire à la Haye, de pousser les Negociations de concert avec les Etats Généraux, & de prendre avec eux toutes les mesures qui pourront contribuer à leur sûreté; Qu'elle remercie les Communes de l'assurance qu'elles lui ont donné de la mettre effectivement en état de maintenir le Traité fait avec les Etats en 1677. lequel elle continuera selon leur avis; Ne doutant pas que la promptitude qu'elles ont montré en cette occasion ne contribuât beaucoup à obtenir les sûretés qui sont demandées.*

Le 23. du même mois, M. Vernon, Bb 6 aussi

\* Voyez le Mercure précédent, pag. 501.



aussi Secrétaire d'Etat presenta aux mêmes Communes vingt-six lettres écrites en François entre lui & le Comte de Portland au sujet du Traité de Partage, que cette Chambre avoit demandées. On nomma un Comité pour en faire le rapport & on en ordonna la traduction. Cette traduction fut présentée le 25. par le Chevalier Coplei, avec le Traité de Partage, ses Articles secrets, & le Traité de la grande Alliance du 12. Mai 1699. avec ses Articles separez. Il y eut sur cela de grands débats qui durèrent jusqu'à onze heures du soir : & enfin la Chambre resolut à la pluralité des voix, que Milord Sommers, ci-devant Chancelier, le Comte d'Orford, & Milord Halifax étoient coupables de grand crime pour avoir conseillé de faire un Traité qui accordoit tant de grands Etats au Roi de France, & qu'on intenteroit accusation contre eux à la Barre des Seigneurs, ce qui fut fait le 26. par les Sieurs Harcourt, Bergerli & Bruges. En suite de cela elle resolut de presenter une Adresse à Sa Majesté pour la prier d'éloigner de sa présence & de ses Conseils ces trois Seigneurs & le Comte de Portland. Le lendemain on fit la lecture de cette Adresse, & quelcun ayant proposé d'y

faire

faire un changement cela donna lieu encore à diverses contestations ; mais enfin l'affirmative l'emporta, y ayant eu deux cens sept voix pour le changement contre cent vingt pour la Negative. Il fut inferé dans cette Adresse ; *Que les Communes s'attacheront de leurs biens & de leurs vie à la Personne de Sa Majesté, & qu'elles la défendront contre tous ses ennemis, tant étrangers que domestiques.* Le même jour les Seigneurs résolurent d'en presenter aussi une au Roi, pour le supplier de ne pas éloigner ces Seigneurs de sa faveur & de son Conseil, qu'ils n'eussent été jugez & convaincus des faits dont on les accuse, mais cette résolution ne fut pas unanime. De soixante sept Seigneurs il y en eut vingt-neuf qui s'y opposerent & qui voulurent protester. Cependant l'Adresse fut présentée à Sa Majesté par le Duc de Devonshire & le Comte de Romnei : elle étoit conceüe en ces termes.

*Adresse de la Chambre Haute à Sa Majesté.*

**N**ous les très obeissans Sujets de Vôtre Majesté, les Seigneurs Ecclesiastiques & Seculiers assemblez en Parlement, de-

B b 7

man-

mandans la permission de représenter à Vôtre Majesté que la Chambre des Communes a accusé séparément à la Barre de nôtre Chambre Guillaume, Comte de Portland, Jean Lord Sommers, Edouard Comte d'Orford, & Charles Lord Hallifax, de grands crimes & malversations; Et que nous ayant fait savoir que les Communes presenteront, lors qu'il en sera temps, des articles particuliers contre ces Seigneurs, & en prouveront le contenu; nous supplions très humblement Vôtre Majesté de ne disgracier aucun d'eux, jusqu'à ce qu'on leur ait fait leur procès sur lesdites accusations, & qu'ils ayent été jugez selon les coutûmes du Parlement & les Loix du País.

Le Roi receut & lut cette Adresse, mais il n'y fit aucune réponse. Il n'en fut pas de même à l'égard de celle que les Communes avoient fait dessein de lui presenter, & qu'elles lui presenterent le 4. de ce mois, s'étant renduës en Corps à Kensington. Voici cette Adresse & la Réponse qu'y fit ce Monarque.

*Adresse de la Chambre des Communes  
à Sa Majesté.*

S I R E.

Nous les très-obéïssans & fideles Sujets de Vôtre Majesté les Communes assemblées en Parlement, demandons humblement permission de représenter à Vôtre Majesté la grande satisfaction que nous avons de voir par la recherche faite depuis peu touchant le Traité de Partage, le grand soin de Vôtre Majesté pour son Peuple; & pour cette Nation, en ce qu'Elle n'est pas entrée dans cette négociation sans l'avis de ses Conseillers Anglois: Mais trouvant que Jean Lord Sommers, sur le jugement duquel Vôtre Majesté s'est principalement reposée dans cette affaire si importante, a de concert avec Edouard Comte d'Orford, & Charles Lord Hallifax, conseillé Vôtre Majesté d'entrer dans ce Traité de si dangereuse conséquence au bien de cette Nation; lesquels, pour éviter la censure qui pourroit justement tomber sur ceux qui ont donné cet avis, tâchent d'insinuer que Vôtre Majesté est entrée dans ce Traité sans l'avis de Vôtre Conseil, de chercher une Protection sous Vôtre nom Sacré, parce qu'ils ont eux-mêmes donné l'avis de ce Traité; Nous ne pouvons nous empêcher d'avoir un juste ressentiment du traitement que l'on fait en  
cette



cette occasion à V<sup>otre</sup> Majesté. C'est pour-  
quoi Nous la supplions très-humblement  
de vouloir éloigner de V<sup>otre</sup> Conseil & pré-  
sence pour toujours, *Jean Lord Sommers,*  
*Edoward Comte d'Orford,* & *Charles Lord*  
*Hallifax*, afin qu'ils ne soient plus en état  
de tromper V<sup>otre</sup> Majesté & d'abuser V<sup>otre</sup>  
Peuple : Nous la supplions aussi d'é-  
loigner de même *Guillaume Comte de Port-*  
*land*, qui a négocié ce Traité si injuste  
dans la nature, & si fatal par ses conséquen-  
ces à cette Nation & à la Paix de l'Europe;  
& nous demandons humblement permis-  
sion de renouveler dans cette occasion à  
V. M. nos assurances, que nous l'assiste-  
rons & la soutiendrons toujours de tout nô-  
tre pouvoir contre ses Ennemis tant du de-  
hors, que du dedans.

*Voici la réponse que le Roi fit à cette Ad-*  
*resse.*

Je veux me servir de toutes les occasions  
de vous remercier de bon cœur des assurances  
que vous m'avez souven données, &  
que vous me réitérez à présent de m'assister  
& de me soutenir contre nos Ennemis  
tant du dehors que du dedans, à quoi  
rien, à mon avis, ne peut tant contribuer  
qu'une bonne correspondance entre moi &  
mon peuple; C'est pourquoi vous pouvez  
vous assurer que je n'employerai à mon ser-  
vice que les personnes qu'on jugera les plus  
propres à entretenir la mutuelle confiance  
entre nous, qui est si nécessaire dans cette

conjoncture pour nôtre sûreté, & pour  
la défense & conservation de nos Al-  
liez.

L'Orateur fit le lendemain raport à  
la Chambre de cette réponse, & il fut re-  
solu unanimement que Sa Majesté en  
seroit remerciée par les Deputez, qui  
sont du Conseil Privé.

Le jour que les Communes presen-  
terent leur Adresse, on leur presenta  
par ordre du Roi une Resolution des  
Etats Généraux, par laquelle ils remer-  
cient le Parlement de celle qu'avoit  
prise cette Assemblée pour maintenir  
le Traité de 1677. & assurent en mê-  
metemps la Chambre, qu'ils n'entre-  
ront en aucun Traité avec la France  
que de concert avec Sa Majesté. Les  
Communes en témoignèrent une ex-  
treme satisfaction. Sur le raport qui  
fut fait en suite de la résolution du Co-  
mité du Subside, il fut resolu qu'on im-  
poseroit une Taxe de trois Schellings  
par livre, pour un an, sur toutes les  
Terres, Maisons, Heritages, Offi-  
ces, Pensions, & Biens personnes, &  
qu'on dresseroit un Bil suivant cette  
résolution. On croit même que la  
Chambre augmentera cette Taxe jus-  
qu'à quatre Shellings. Quelques jours

au-

auparavant elle avoit acordé au Roi un Subside pour acquiter tous les Billets de l'Echiquier.

II. Il arrive tous les jours en Angleterre des Protestans de France. Quelques uns restent dans le Royaume, d'autres passent en Hollande, & il y en a qui s'embarquent pour la Virginie. Dans les derniers embarquemens qui ont été faits pour ce Pais-là, le Roi, outre l'argent destiné pour la Nourriture & pour le transport, donna une somme suffisante pour acheter des habits, des outils, & autres choses nécessaires, qui leur seront distribuez. Ceux qui y sont déjà arrivez marquent que le Gouverneur qui les recoit leur donne des terres, & leur fournit des vivres jusqu'à la recolte des grains sans prétendre aucun déboursement. Chacun pourra vendre, ou engager les fonds qui lui seront donnez. Ces fonds seront à lui & à ses heritiers à perpetuité, & nul ne sera contraint de quitter son établissement, ou d'y rester. Les materiaux se trouveront sur les lieux, à la reserve du fer, qui est fourni par la Compagnie, de même que les Ouvriers pour bâtir. On ne payera au Roi que vingt quatre sols tous les ans pour cent Acres, ou Arpans de terre. Les

Arti-

Artisans & gens de métier pourront, s'ils veulent, exercer leur Profession, negocier avec les anciens habitans, & s'établir par mieux. On écrit de la Nouvelle Angleterre que les François qui s'y sont allez refugier ont entrepris d'y établir diverses Manufactures, entre autres une de papier, & on ne doute nullement qu'elles ne réussissent, l'eau & l'air du Pais étant très bons pour cela.

III. Le Duc de Nortfolk, Grand Maréchal d'Angleterre mourut à Londres le 13. d'Avril d'une attaque d'Apoplexie. Le 19. Son corps fut transporté à Arundel pour y être mis dans le tombeau de ses Ancestres. Son neveu, fils du Lord Thomas Howard, succede à son titre. Le Comte de Carlisle a été fait Grand Maréchal, & il en receut le Bâton le 4. de ce mois. Cette Charge est la huitième du Royaume. Le Comte Maréchal, comme parlent les Anglois, est Comte par cette Dignité, en vertu de laquelle il prend connoissance, aussi bien que le Connétable, de toutes les affaires de la guerre. Il juge les differens qui naissent des contractés faits touchant les faits d'armes hors du Royaume sur terre, & des affaires de la guerre dans le Royaume qui



qui ne peuvent pas être déterminés par le Droit commun ; il les juge par le Droit Civil. Il avoit autrefois plusieurs Cours sous lui, mais aujourd'hui il n'a que la Maréchaussée, dans laquelle il peut juger des crimes commis aux environs de la Cour du Roi.

IV. Les lettres de Londres du 22. Avril portoient, qu'on avoit fabriqué à la Tour depuis le mois de Janvier jusqu'au dernier de Mars, 275136. livres Sterling en or, & 49300. en argent, & qu'il n'y avoit que quelques jours qu'on y avoit delivré huit cens vingt cinq livres pesant en Guinées pour la valeur d'autant de matieres en Louïs d'or & en Pistoles d'Espagne, qu'on y avoit portées. On a sçeu depuis, que depuis le 21. d'Avril jusqu'au 30. du même mois, on a fabriqué à la même Monnoye 94777. livres Sterl. la plus grande partie en or, & une semaine auparavant quatorze mille livres aussi Sterling en Guinées qui provenoient d'une fonte de Louïs d'or.

V. Le Chevalier Shovel partit le 5. d'Avril pour aller à bord de la Flote. Il arriva quelque tems après des Dunes à Spithead avec quarante-deux Vaisseaux de

de guerre Anglois, & dix Hollandois. Il en avoit laissé dix sept dont cinq se joignirent en même temps. Les autres partirent bien-tôt après, si bien que le 6. de ce mois il y en avoit Soixante dix à Spithead. On ne sçait pas encore au vrai la destination de ces Vaisseaux, qui, compris dix-huit du premier & du second rang qu'on travaille à équiper, & ceux qui sont sous le commandement du Contramiral Munden, seront au nombre de plus de cent. On dit qu'ils se partageront; que quarante sont destinés pour le Détroit, & que l'Amiral Bembow partira avec vingt pour les Indes Occidentales, sur lesquels on embarquera quinze Cens hommes de troupes réglées sous le commandement du Brigadier Selwin, nommé pour Gouverneur de la Jamaïque. Le Chevalier Rook a été très dangereusement malade, mais il se porte mieux à present. Le Roi l'a nommé pour commander la grande Flote en qualité d'Amiral, & par les lettres de Londres du 10. il se dispoit à partir pour Spithead.

VI. Le 23. du même mois d'Avril le feu prit en trois differens endroits de la Ville de Londres, ce qui pouvoit avoir de fâcheuses suites. On igno-  
toit

roit comment cet accident étoit arrivé : mais sans perdre du temps à s'enquerir quelle en pouvoit être la cause on travailla à l'éteindre avec tant d'union & de diligence qu'il ne causa que très peu de dommage.

VII. Le Prince de Dannemark a été établi Grand Connétable du Château de Windfor, & la Patente en a été scellée du Grand Sceau. M. Sutton, qui est à la Cour de Vienne, a été nommé pour aller à la Porte en qualité d'Ambassadeur, & Sa Majesté lui a envoyé ordre de partir incessamment pour Constantinople. On écrit de la Province de Cardigham qu'on y a trouvé depuis peu une très riche Mine de cuivre. Le Comte de Gallowai est de retour d'Irlande : il a eu l'honneur de saluer le Roi qui lui a fait un très favorable accueil. Ce Monarque se dispose à passer en Hollande. Le Nouveau Roi d'Espagne lui avoit écrit, il y a quelque temps, pour lui donner part de son avènement à la Couronne. Sa Majesté lui a répondu par une lettre de compliment & de félicitation, ce qui fait conclure que les affaires se disposent à un accommodement.

### *Reflexions sur les Nouvelles de la Grand' Bretagne.*

I. **L**Y a eu sans doute quelque chose d'outré dans ce qui s'est passé dans le Parlement d'Angleterre au sujet du Traité de Partage; je ne sçaurois m'empêcher de le redire. \* Cependant on s'apperçoit bien que cette Assemblée n'avoit pas de méchantes intentions, comme bien des gens l'appréhendoient, & qu'il étoit naturel de presumer d'abord. On reconnoit à présent qu'elle agissoit de bonne foi, & par rapport à ce qu'elle a cru être l'intérêt de la Nation, puis que la chaleur qu'elle a témoigné dans cette affaire n'a fait que rallumer l'ardeur qu'il étoit nécessaire qu'elle marquât sur ce qui regarde la liberté commune. Ses délibérations n'ont pas été moins vigoureuses à cet égard qu'elles l'ont été à l'égard d'un Traité que la France ne veut pas tenir, & qui ne doit plus allarmer la Nation. Ce Traité avoit comme divisé les deux Chambres. *Mais les dernières lettres d'Angleterre, dit un Politique, font voir que les affaires commencent à s'y mettre en*

Re-

\* Voyez le dernier Mercuré pag. 488.



bon train, puis que la Chambre Basse a déjà pris une résolution considerable pour le Subside, & qu'il paroît que la sage réponse du Roi aux Communes, si digne du grand Caractère qu'il soitient, vient de calmer le mouvement qui avoit commencé à s'élever, dont les suites ne pouvoient être que très-fâcheuses. On tire un bon augure de ce que la Résolution des Communes pour remercier Sa Majesté, a été prise unanimement, Némécée contradictoire; au lieu que la délibération pour attaquer les 4. Seigneurs, sur une affaire qui regarde indirectement S. M., n'avoit été prise qu'à la pluralité de quelques voix; ce qui fait voir qu'il s'en faut bien que la chaleur qui a paru dans cette affaire, ait été épousée universellement. Aussi voit-on par divers Ecrits qui nous viennent d'Angleterre, que les sentimens opposés ne manquent pas d'habiles défenseurs, ni de fortes raisons nettement & solidement déduites; & il n'est pas difficile de juger, que lors que la Cour voudra manifester plusieurs choses, que la prudence ne lui permet pas encore de publier, elle sera évanouir diverses conjectures & conséquences que l'on tire aujourd'hui, & rectifier à divers jugemens. Mais la principale pierre de touche qui sera discerner les intentions, c'est le résultat qu'on attend pour remédier

aussi

aussi efficacement au grand point dont il s'agit, qu'il a paru d'émotion sur celui dont il ne s'agit plus.

IV. Les Espèces au reste ne manqueront pas en Angleterre, puis que l'on voit que bien loin d'y diminuer elles y augmentent tous les jours, & que dans l'espace de trois mois on a converti en Guinées à la Tour de Londres de l'or étranger plus de trois Millions monnoye de France.

Parmi tant de préparatifs de guerre qui se font en Angleterre aussi bien qu'ailleurs, les Négociations ne laissent pas d'aller leur train. Il est vrai que jusques ici tout paroît incertain & équivoque. Cependant il semble que tout se dispose à faire évanouir tous ces bruits de guerre dont l'Europe étoit menacée. Quoi qu'il en soit, les choses s'acheminent peu à peu à leur point de maturité.

## NOUVELLES DE POLOGNE ET DU NORD.

I. Les affaires de Pologne sont tousjours embrouillées & sur toutes celles de Lituanie. M. Polcri, Député des Republicains de ce Duché arriva

Tom. XXX.

Cc

le



le mois dernier à Warlovie avec une suite de cinq cens chevaux. Il eut le 19, du même mois une Audience de Sa Majesté Polonoise, dans laquelle il lui representa les malheurs que les guerres civiles entraînent après elles, en suite de quoi il la supplia avec beaucoup d'instance de refuser sa protection à la Maison de Sapicha, & de l'accorder aux Républicains, comme Zelez défenseurs des Loix, & des Privilèges de la Patrie. M. Szorka, Vice-Chancelier de Lituanie lui répondit au nom du Roi, & lui fit connoître qu'il ne tenoit pas à Sa Majesté que ces troubles ne fussent apaisés, mais qu'ils étoient venus à une telle extrémité qu'il n'étoit pas au pouvoir des hommes d'y apporter du remede, & qu'il en falloit remettre la décision à la Providence Divine qui tient en sa main le cœur des Rois & les desseins des peuples; que cependant Sa Majesté s'emploieroit de tout son pouvoir en ce qui pourroit dépendre de son Autorité & de ses soins pour tâcher, s'il étoit possible, de pacifier & de réunir les esprits.

On a envoyé les Articles qu'on va lire dans tous les Palatinats de Lituanie pour être mis en délibération dans la Diète.

*I. Que*

*I. Que les Nonces ou Députés à la Diète s'obligeront par serment de ne point assister de tout ce qui a été résolu à Olkieni-kacq; & conclu touchant la Caequa-*

*II. Que tous les Nonces, avant que de se rendre à Warsovie, s'assembleront à Wil-da le 2. de Mai, pour y confronter conjointement leurs Instructions.*

*III. Que l'on proposera les intentions du Grand Duché de Lituanie contre les Officiers de la Couronne, pour être insérées dans les Instructions du Royaume.*

*IV. Que l'on agira avec beaucoup de précaution à l'égard de la guerre contre la Suède pour ne point choquer le Roi, & aussi le Statut, d'autant que cette affaire concerne la République en général.*

*V. Que les Députés insisteront pour faire remplir les Charges vacantes par ceux qui les auront mieux méritées.*

*VI. Que ceux de la Maison de Sapieha seront tenus pour ennemis de la Patrie; qu'ils ne jouiront pas du droit commun, moins encore de celui d'assister au Conseil, quand même la Diète devroit être rompue pour ce seul sujet.*

*VII. Que dans les Instructions des Députés il sera fait mention d'un prompt départ des troupes Saxonnnes, du dédommagement des pertes qu'elles ont causées, &*

Cc 2

d'unc



d'une entiere satisfaction, suivant les Constitutions faites l'an 1699.

VIII. Que le Général Flemming, qui occupe la Charge de Grand Ecuyer, étant étranger, & par conséquent incapable de l'exercer, se démettra incessamment de cette Charge en faveur d'un originaire du Pais, & que les Nonces ne pourront passer à la deliberation d'aucun autre point, avant que d'avoir reçu une réponse positive du Roi sur les Articles ci-dessus.

IX. Que l'on prendra garde que personne de la Maison de Sapieba ne soit élu pour être Député à la Diète.

Sa Majesté Polonoise a été attaquée d'un Rhume assez violent, mais elle est entièrement établie de son indisposition, & le 16. du mois dernier elle donna une longue Audience au Comte de Straatman, Envoyé Extraordinaire de l'Empereur, de même qu'à M. du Heron, Envoyé de France.

La Diète Générale demeure fixée au 30. de ce mois, & on a déjà envoyé dans les Provinces les Lettres Circulaires, & les Diètes particulières commencent à s'assembler. Le 20. du mois dernier les Députés de la Petite Pologne eurent audience de Sa Majesté, dans laquelle ils la supplient d'éloigner de Warsovie les nouvelles troupes pendant la tenuë de la Diète. On

On ne peut rien dire de certain touchant les affaires de Livonie. Le Comte de Guiscard & le Marquis du Heron, Ambassadeurs du Roi Très-Chrétien auprès des Rois de Pologne ont eu ensemble des conférences, pour trouver les moyens de conclure la paix entre ces deux Monarques, & on prétend qu'elle est fort avancée depuis leur dernière entrevüe. L'Empereur a aussi écrit à ce sujet à Sa Majesté Polonoise. Cependant il se fait de gros préparatifs de guerre de côté & d'autre. Vers le commencement du mois dernier le Roi de Suede fut visiter les Fortifications de Riga, d'où il retourna à Laïs, qui est le quartier général de ses troupes. Son armée commence à grossir, & elle doit être renforcée de plusieurs Régimens qui étoient dans le Pais de Breme & d'une bonne Artillerie. Pour ce qui regarde le Roi de Pologne ses troupes ont eu ordre de marcher du côté de Kockenhausen.

II. On prétend que la paix entre le Roi de Suede & le Czar de Moscovie ne tardera guères à se conclure. Mais jusques ici ce ne sont que des bruits. Les Moscovites ont résolu d'entrer en Campagne aussi-tôt que la saison le permettra avec une armée de deux cens



mille hommes, s'il faut ajoûter foi à quelques lettres. Le Roi de Suede n'aura pas à beaucoup près une armée si formidable. Cependant Sa Majesté Suedoise veut les prévenir, & il court même un bruit qu'elle pourroit bien faire quelque entreprise considerable sur les terres de Sa Majesté Czarienne avant que ses deux cens mille hommes soient assemblez.

On a eu avis de Livonie que le Prince Adolf de deux Ponts, Oncle du Roi de Suede est mort au quartier général de Laïs.

L'évacuation de Gufran a été executée en suite de l'échange des Rati-  
fications du Traité.

Ce Comte de Chamilli, Ambassadeur de France, à Copenhague, travaille à engager Sa Majesté Danoise à ne point accorder des troupes à l'Empereur ou à d'autres Puissances, mais d'observer exactement la Neutralité. Ce Ministre a fait pour cela des offres fort avantageuses, mais on ne sçait pas encore s'il réussira dans sa Négocia-  
tion.

Re-

Ayuntamiento de Madrid

### *Reflexions sur les Nouvelles de Pologne & du Nord.*

ON ne peut rien conjecturer encore au sujet des affaires de Livonie. Il est vrai que les Négociations vont leur train, & que l'Empereur & le Roi de France sollicitent le Roi de Pologne à mettre bas les armes, chacun dans des vûes fort differentes. Il est vrai encore que les Polonois ne paroissent pas avoir trop de disposition à faire la guerre à la Suede: à quoi l'on peut ajoûter qu'on assure, que Sa Majesté Polonoise a déclaré qu'elle se conformeroit entiere-  
ment aux sentimens de la Republique. Mais d'un autre côté le Roi de Suede & le Roi de Pologne font des préparatifs, qui donnent lieu de croire qu'un accommodement entre ces deux Monarques n'est pas une chose fort sûre, & que c'est en tout cas une chose fort problematique.

Il. Pour la guerre entre la Suede & la Moscovie, on void encore moins clair dans cette affaire que dans l'autre, quoi que quelques lettres ayent assuré presque positivement que la Paix étoit conclüe entre Sa Majesté Czarienne

C c 4

&amp;



& Sa Majesté Suedoise. Le Czar est un Prince bouillant & qui n'a pas de petites vûes. Il a des armées nombreuses, & d'ailleurs il est piqué au jeu à cause de l'échec terrible qu'eurent ses troupes l'année dernière. Tout cela semble dire assez qu'il voudra courir encor le risque de se dedommager : & à la vérité le Roi de Suede s'y attend. Il y a même apparence qu'il a pris les devants pour le prévenir, non pour aller forcer son armée de deux cens milles hommes, mais pour se rendre maître de Ploscow, afin de mettre à couvert Nerva, Pernau & les autres Places Frontières, que ces troupes inonderoient, & auxquelles il faut opposer de bonne heure une digue. Sa Majesté Suedoise n'est pas sans embarras, mais on attend beaucoup de sa conduite & de sa bravoure, & toute l'Europe lui rend par avance cette justice, que quelque inférieures en nombre que soient ses forces à celles des Moscovites, il prendra si bien ses mesures qu'il parera aux coups qu'ils lui porteroient.

## NOUVELLES D'ESPAGNE, DE PORTUGAL, DES PAYS-BAS, ET DE HOLLANDE.

LE Roi Catholique receut vers le commencement du mois dernier un Exprés de la Cour de France, avec les deux Memoires des demandes qui ont été faites par le Roi d'Angleterre & les Etats Généraux des Provinces-Unies. Il les communiqua d'abord au Conseil d'Etat qui lui demanda quelques jours pour délibérer sur une matière si importante.

Le jeune Monarque s'applique de plus en plus aux affaires de la Monarchie, & à reformer les abus qui s'étoient introduits dans le gouvernement sous les précédans Regnes. Il a réformé encore quatre Conseillers du Conseil d'Aragon & deux de celui de Flandres, qui sont D. Francisco d'Asserden, & le Comte de Berlips, fils de la Comtesse de ce nom. Il a aussi supprimé les pensions de Secretaires du Roi qui n'ont aucune fonction, & annulé toutes les survivances des Charges & des Emplois. Ces réformations & ces sup-



pressions coup sur coup causent beaucoup de mécontentement parmi les Grands du Royaume. Ils ne regardent pas aussi sans répugnance que le Roi envoie des Viceroyes, avant que d'avoir juré l'observation des Loix de chaque Royaume selon la coutume. Le Viceroy d'Aragon prit même la liberté de lui écrire, pour lui représenter les droits & les coutumes du Royaume, & l'on marque que cette liberté ne fut pas receuë agreablement.

Le Marquis de la Floride commandera dans l'Estramadure, & le Comte de Châteaurenaud, qui est arrivé à Madrid dès le mois dernier, commandera la Flote Auxiliaire de France qu'on doit envoyer aux Indes Occidentales pour mettre en sureté les Etats que les Espagnols y possèdent. M. Renaud qui est aussi arrivé en Espagne doit aller visiter les Côtes d'Andalousie & de Gibraltar, pour prendre soin des Fortifications sous les ordres du Marquis de Leganez. Il doit aussi veiller à la construction des Vaisseaux qu'on a dessein de faire bâtir pour l'année prochaine. On a aussi ordonné la levée de quelques Milices pour les jetter dans les Ports de Galice. Cependant il ne s'en est fait encore aucune dans aucun endroit du Royau-

Royaume manque de fonds, ce qui fait croire qu'en cas de guerre on y pourra faire passer des troupes Francoises. Les Finances du Royaume sont en si mauvais Etat qu'on n'a pû encore satisfaire aux intentions du Roi Très Chrétien pour fournir à quelques Millions qui seroient nécessaires pour les besoin pressans. C'est ce qui fait que les projets qui ont été faits pour fortifier les Côtes, construire des Navires & reparer les Ports demeurent encore sans execution, parce qu'en un mot les fonds ne sont pas prêts, & que les moyens pour les remplir ne sont pas sans difficulté.

L'Entrée de Sa Majesté Catholique à Madrid, qui se devoit faire le 5. d'Avril fut remise au 14. du même mois, parce que les préparatifs ne pouvoient être achevez que pour ce jour-là. Cette Cérémonie a été magnifique. On en a imprimé une Relation très ample. On y trouve toutes les Inscriptions qui furent faites en vers Espagnols sur divers Arcs de Triomphe, sous lesquels Sa Majesté passa, & jusq'aux moindres particularités de cette Entrée. La foule du peuple étoit si grande qu'on écrit de par tout qu'on n'en avoit jamais tant veu à Madrid, les Bourgs & les Villages à trois ou



pressions coup sur coup causent beaucoup de mécontentement parmi les Grands du Royaume. Ils ne regardent pas aussi sans répugnance que le Roi envoie des Vicerois, avant que d'avoir juré l'observation des Loix de chaque Royaume selon la coutume. Le Viceroi d'Aragon prit même la liberté de lui écrire, pour lui représenter les droits & les coutumes du Royaume, & l'on marque que cette liberté ne fut pas reçue agreablement.

Le Marquis de la Floride commandera dans l'Estramadure, & le Comte de Châteaurenaud, qui est arrivé à Madrid dès le mois dernier, commandera la Flote Auxiliaire de France qu'on doit envoyer aux Indes Occidentales pour mettre en sûreté les Etats que les Espagnols y possèdent. M. Renaud qui est aussi arrivé en Espagne doit aller visiter les Côtes d'Andalousie & de Gibraltar, pour prendre soin des Fortifications sous les ordres du Marquis de Leganez. Il doit aussi veiller à la construction des Vaisseaux qu'on a dessein de faire bâtir pour l'année prochaine. On a aussi ordonné la levée de quelques Milices pour les jeter dans les Ports de Galice. Cependant il ne s'en est fait encore aucune dans aucun endroit du Royaume.

Royaume manque de fonds, ce qui fait croire qu'en cas de guerre on y pourra faire passer des troupes Francoises. Les Finances du Royaume sont en si mauvais Etat qu'on n'a pû encore satisfaire aux intentions du Roi. Très Chrétien pour fournir à quelques Millions qui seroient nécessaires pour les besoins pressans. C'est ce qui fait que les projets qui ont été faits pour fortifier les Côtes, construire des Navires & reparer les Ports demeurent encore sans execution, parce qu'en un mot les fonds ne sont pas prêts, & que les moyens pour les remplir ne sont pas sans difficulté.

L'Entrée de Sa majesté Catholique à Madrid, qui se devoit faire le 7. d'Avril fut remise au 14. du même mois, parce que les préparatifs ne pouvoient être achevez que pour ce jour-là. Cette Cérémonie a été magnifique. On en a imprimé une Relation très ample. On y trouve toutes les Inscriptions qui furent faites en vers Espagnols sur divers Ares de Triomphe, sous lesquels Sa Majesté passa, & jusqu'aux moindres particularités de cette Entrée. La foule du peuple étoit si grande qu'on écrit de par tout qu'on n'en avoit jamais tant vu à Madrid, les Bourgs & les Villages à trois ou



quatre lieues à la ronde étoient absolument deserts, les habitans en étant sortis pour voir l'Entrée solennelle de leur nouveau Roi dans la Capitale de ses Etats. Voici quelques particularitez de cette Cérémonie.

Le Roi Catholique fit son Entrée solennelle à Madrid le 14. d'Avril à trois heures après midi. Sa Majesté partit à cheval du *Buen Retiro*, accompagnée des Grands & des principaux de la noblesse du Royaume en magnifique équipage, de même que tous les Officiers de la Maison Royale. Don Francisco Ronquillo & tous les Regidors s'y étant rendus avec une nombreuse suite, précédés des Trompettes & des Timbales, & on y avoit aussi amené du Palais tous les chevaux dont Sa Majesté se devoit servir avec les Carosles d'honneur, dont le plus grand étoit d'une magnificence extraordinaire, qui fut présenté par le Marquis de Villafrañca, Grand Majordome. Don Garcia de Gusman, Premier Ecuyer suivoit à pied avec les Pages & autres Officiers de l'Ecurie du Roi. Les Regidors en manteau accompagnèrent Sa Majesté depuis un Arc de Triomphe qui avoit été dressé dans le Prado, jusqu'au Palais. Sa Majesté, selon la coutume,

mit pied à terre en chemin pour faire une Priere à Nôtre Damed'Almudena, & étant remontée à cheval elle poursuivit sa route jusqu'au Palais. Rien n'auroit manqué à la magnificence de cette Cérémonie, si la pluye ne fût survenue, ce qui embarrassa un peu la Marche & diminua l'éclat de tant de superbes préparatifs. Le Duc d'Harcourt ne put assister à cette Fête ayant été obligé de garder le lit à cause d'une maladie dangereuse dont il étoit attaqué alors. Le 15. & les deux jours suivans se passerent en diverses réjouissances, après quoi Sa Majesté retourna au *Buen Retiro*. On avoit résolu d'aller donner à Sa Majesté le divertissement d'un Combat de Taureaux le 20. mais cette Fête fut remise au 27. à cause du mauvais temps. Cette Entrée n'a été suivie d'aucune autre Cérémonie de la part des Députés de *las Cortes*, ou des Etats du Royaume, qu'on disoit ci-devant avoir été mandez par des Lettres Circulaires pour se trouver à Madrid. Le Roi doit aller à Aranjuez, d'où on dit qu'il se rendra en Aragon pour y jurer l'observation des Privilèges. Ce nouveau Monarque avant son Entrée voulut donner des marques de sa bonté & de sa clemence, en pardonnant



quatre lieues à la ronde étoient absolument deserts, les habitans en étant sortis pour voir l'Entrée solemnelle de leur nouveau Roi dans la Capitale de ses Etats. Voici quelques particularitez de cette Cérémonie.

Le Roi Catholique fit son Entrée solemnelle à Madrid le 14. d'Avril à trois heures après midi. Sa Majesté partit à cheval du *Buen Retiro*, accompagnée des Grands & des principaux de la noblesse du Royaume en magnifique équipage, de même que tous les Officiers de la Maison Royale. Don Francisco Ronquillo & tous les Regidores s'y étant rendus avec une nombreuse suite, précédés des Trompettes & des Timbales, & on y avoit aussi amené du Palais tous les chevaux dont Sa Majesté se devoit servir avec les Carosses d'honneur, dont le plus grand étoit d'une magnificence extraordinaire, qui fut présenté par le Marquis de Villafrañca, Grand Majordome. Don Garcia de Gusman, Premier Ecuyer suivoit à pied avec les Pages & autres Officiers de l'Ecurie du Roi. Les Regidores en manteau accompagnèrent Sa Majesté depuis un Arc de Triomphe qui avoit été dressé dans le Prado, jusqu'au Palais. Sa Majesté, selon la coutume,

mit pied à terre en chemin pour faire une Priere à Notre Dame d'Almudena, & étant remontée à cheval elle poursuivit sa route jusqu'au Palais. Rien n'auroit manqué à la magnificence de cette Cérémonie, si la pluye ne fût survenue, ce qui embarrassa un peu la Marche & diminua l'éclat de tant de superbes préparatifs. Le Duc d'Harcourt ne put assister à cette Fête ayant été obligé de garder le lit à cause d'une maladie dangereuse dont il étoit attaqué alors. Le 15. & les deux jours suivans se passerent en diverses réjouissances, après quoi Sa Majesté retourna au *Buen Retiro*. On avoit résolu d'aller donner à Sa Majesté le divertissement d'un Combat de Taureaux le 20. mais cette Fête fut remise au 27. à cause du mauvais temps. Cette Entrée n'a été suivie d'aucune autre Cérémonie de la part des Députés de *las Cortes*, ou des Etats du Royaume, qu'on disoit ci-devant avoir été mandez par des Lettres Circulaires pour se trouver à Madrid. Le Roi doit aller à Aranjuez, d'où on dit qu'il se rendra en Aragon pour y jurer l'observation des Privilèges. Ce nouveau Monarque avant son Entrée voulut donner des marques de sa bonté & de sa clemence, en pardonnant



nant à plusieurs personnes qui s'étoient publiquement déclarées pour le parti de l'Empereur & de l'Archiduc son fils. L'Espagne, qui void tant de préparatifs de part & d'autre, tant de Négociations pour maintenir la Paix, tant de troupes étrangères en divers États de la Monarchie, & une maniere de Gouverner bien differentes de celle des autres Regnes, attend avec silence le dévouement de toutes ces choses, n'ayant plus rien à faire après le grand pas qu'elle a fait, sinon de laisser agir le Monarque à qui elle a remis le soin de sa destinée, & qui travaille sans relâche à maintenir l'union des deux Monarchies.

Sa Majesté Catholique écrit dès le mois de Mars aux Cantons Suisses pour leur donner avis de son avènement à la Couronne. Cette lettre étoit conçue en ces termes.

Lettre du Roi d'Espagne aux Cantons Suisses.

**TRES LOUABLES CANTONS.**  
*Comme par la mort du Roi Charles II. mon Parent, je suis venu à la Succession & au Gouvernement de tous ses Royaumes & États, & que je suis présentement arrivé en Espagne, où je suis en possession du Gouvernement, j'ai voulu*

*vous*

*vous en donner connoissance, & vous as- surer en même temps que j'entreprendrai toujours la bonne correspondance qui subsiste entre cette Couronne & votre Regence, & que je vous donnerai toujours des marques sincères de la bonne inclination que j'ai pour vos intérêts & de mon affection envers vous. Écrit au Buen Retiro le 31. Mars 1701. Signé, Moi le Roi, & plus bas Anthonio d'Ortiz.*

Il est arrivé à Madrid un Ambassadeur d'Alger pour féliciter le Roi.

Les lettres de Ceuta du 18. de Mars portent que les Assiegez continuent toujours à se défendre vigoureusement. Ces lettres ajoutent que le Roi de Maroc est lui-même assiégré dans son Camp par les Algeriens, & qu'il ne peut en sortir sans risquer de perdre une Bataille, à cause de la situation avantageuse de ses ennemis, ce qui fait qu'il ne peut rien entreprendre d'un côté, ni d'autre: si bien qu'il se verra obligé de lever le siege, après y avoir perdu bien du monde, & avoir employé à cette expedition sept ou huit ans inutilement. On a reçu ordre à Cadix de remettre en état l'Escadre de D. Pedro Navaretta qui est fort délabrée; c'est l'Escadre qui a été à Darien. On équipe aussi à Cadix deux Vaisseaux du Roi.

II. Le



nant à plusieurs personnes qui s'étoient publiquement déclarées pour le parti de l'Empereur & de l'Archiduc son fils. L'Espagne, qui void tant de préparatifs de part & d'autre, tant de Négociations pour maintenir la Paix, tant de troupes étrangères en divers Etats de la Monarchie, & une maniere de Gouverner bien differentes de celle des autres Regnes, attend avec silence le dénoüement de toutes ces choses, n'ayant plus rien à faire après le grand pas qu'elle a fait, sinon de laisser agir le Monarque à qui elle a remis le soin de sa destinée, & qui travaille sans relâche à maintenir l'union des deux Monarchies.

Sa Majesté Catholique écrivit dès le mois de Mars aux Cantons Suisses pour leur donner avis de son avènement à la Couronne. Cette lettre étoit conçue en ces termes.

Lettre du Roi d'Espagne aux Cantons Suisses.

TRES LOUABLES CANTONS.

**C**omme par la mort du Roi Charles II. mon Parent, je suis venu à la Succession & au Gouvernement de tous ses Royaumes & Etats, & que je suis présentement arrivé en Espagne, où je suis en possession du Gouvernement, j'ai voulu vous

vous en donner connoissance, & vous as-surer en même temps que j'entretiendrai toujours la bonne correspondance qui subsiste entre cette Couronne & votre Re-gence, & que je vous donnerai toujours des marques sincères de la bonne inclina-tion que j'ai pour vos intérêts & de mon affection envers vous. Ecrit au Buen Retiro le 31. Mars 1701. Signé, Moi le Roi, & plus bas Antonio d'Ortiz.

Il est arrivé à Madrid un Ambassa-deur d'Alger pour féliciter le Roi.

Les lettres de Ceuta du 18. de Mars portent que les Assiegez continuent toujours à se défendre vigoureusement. Ces lettres ajoûtent que le Roi de Ma-roc est lui-même assiégré dans son Camp par les Algeriens, & qu'il ne peut en sortir sans risquer de perdre une Batail-le, à cause de la situation avantageuse de ses ennemis, ce qui fait qu'il ne peut rien entreprendre d'un côté, ni d'au-tre: si bien qu'il se verra obligé de lever le siege, après y avoir perdu bien du monde, & avoir employé à cette expé-dition sept ou huit ans inutilement. On a reçu ordre à Cadix de remettre en état l'Escadre de D. Pedro Navaretta qui est fort délabrée; c'est l'Escadre qui a été à Darien. On équipe aussi à Cadix deux Vaisseaux du Roi.

II. Le



II. Le Roi de Portugal, qui étoit à Salvaterra depuis long temps, étoit attendu à Lisbonne le 25. d'Avril pour donner une Audience publique au Comte de Wallenstein, Ambassadeur de Sa Majesté Imperiale. M. Rouillé, Ambassadeur de France a tous les jours des conférences avec les Ministres d'Etat de Sa Majesté Portugaise, & il fait tous les efforts possibles pour les engager à persuader au Roi qu'il ne peut mieux faire que d'embrasser le parti de leurs Majestés Catholique & très Chrétienne, mais jusques ici il n'y a aucun Traité de conclu, & ce Monarque penche toujours du côté de la Neutralité. On dit même que les instances reiterées du Président Rouillé ne lui sont pas tout à fait agréables. Les troupes Portugaises doivent être augmentées jusqu'à trente mille hommes.

III. Le Maréchal de Boufflers accompagné du Marquis de Bedmar, Commandant Général des Pais Bas, du Prince de Tercelas, du Duc de Bitaccia, du Marquis de Puffegur & de quelques Ingénieurs, partit de Bruxelles le 20. du mois dernier pour aller visiter quelques Places de Flandres & de la Gueldre Espagnolle. Il a ordonné la Construction de quelques nouveaux Ouvrages & l'é-

tablissement de deux Magazins à Ruremonde. Les François continuent toujours leurs préparatifs de guerre dans les Pais Bas Espagnols, ils font voiturer dans toutes les Places toutes les Munitions nécessaires, & l'on parle d'y former trois camps. M. Dugué de Bagnols, Intendant de Flandres est déjà arrivé à Bruxelles pour régler les préparatifs qui regardent la Campagne prochaine de même que le Sieur Heron, l'un des Tresoriers Généraux de France pour avoir la direction sur le payement des troupes.

Il arriva le 10. de ce mois du desordre à Louvain au sujet d'un Etudiant qui avoit pris parti dans les troupes, & qui ayant mis l'épée à la main contre son Officier avoit été condamné à mort. Les autres Etudiants l'enleverent au milieu du Corps de Garde François. Mais le Corps de Garde ayant fait feu sur eux, il y en eut quatre qui furent tués sur la place & quelques autres furent blesez. Ceux qui enleverent l'Etudiant condamné à mort s'allerent refugier dans le Cloître des Augustins, mais les François investirent d'abord ce Cloître. L'Université dépêcha d'abord à ce sujet un Exprès à la Cour de France.

IV. Les Conférences entre les Dé-



II. Le Roi de Portugal, qui étoit à Salvaterra depuis long-temps, étoit attendu à Lisbonne le 25. d'Avril pour donner une Audience publique au Comte de Wallenstein, Ambassadeur de Sa Majesté Imperiale. M. Rouillé, Ambassadeur de France a tous les jours des conférences avec les Ministres d'Etat de Sa Majesté Portugaise, & il fait tous les efforts possibles pour les engager à persuader au Roi qu'il ne peut mieux faire que d'embrasser le parti de leurs Majestés Catholique & très Chrétienne, mais jusques ici il n'y a aucun Traité de conclu, & ce Monarque panche toujours du côté de la Neutralité. On dit même que les instances reiterées du P. cident Rouillé ne lui sont pas tout à fait agréables. Les troupes Portugaises doivent être augmentées jusqu'à trente mille hommes.

III. Le Maréchal de Boufflers accompagné du Marquis de Bedmar, Commandant Général des Pais Bas, du Prince de Tserclas, du Duc de Bitaccia, du Marquis de Puiffegur & de quelques Ingénieurs, partit de Bruxelles le 20. du mois dernier pour aller visiter quelques Places de Flandres & de la Gueldre Espagnolle. Il a ordonné la Construction de quelques nouveaux Ouvrages & l'é-

tablisse-

tablissement de deux Magazins à Ruremonde. Les François continuent toujours leurs préparatifs de guerre dans les Pais-Bas Espagnols, ils font voiturer dans toutes les Places toutes les Munitions nécessaires, & l'on parle d'y former trois camps. M. Dugué de Bagnols, Intendant de Flandres est déjà arrivé à Bruxelles pour régler les préparatifs qui regardent la Campagne prochaine de même que le Sieur Heron, l'un des Tresoriers Généraux de France pour avoir la direction sur le payement des troupes.

Il arriva le 10. de ce mois du desordre à Louvain au sujet d'un Etudiant qui avoit pris parti dans les troupes, & qui ayant mis l'épée à la main contre son Officier avoit été condamné à mort. Les autres Etudiants l'enleverent au milieu du Corps de Garde François. Mais le Corps de Garde ayant fait feu sur eux, il y en eut quatre qui furent tuez sur la place & quelques autres furent bleffez. Ceux qui enleverent l'Etudiant condamné à mort s'allèrent refugier dans le Cloître des Augustins, mais les François investirent d'abord ce Cloître. L'Université dépêcha d'abord à ce sujet un Exprès à la Cour de France.

IV. Les Conférences entre les Dé-

putez



putez de Leurs Hautes Puissances & le Comte d'Avaux, Ambassadeur de France, qui avoient été interrompus depuis le 22. de Mars, ont été recommencées. Le 2. de ce mois les Seigneurs Députez se rendirent chez ce Ministre, où ils turent deux heures : & le même jour Son Excellence dépecha un Courier à Sa Majesté Très-Chrétienne, qui fut de retour à la Haye le 8. Deux jours après elle presenta ce Memoire à Leurs Hautes Puissances.

Memoire du Comte d'Avaux à leurs Hautes Puissances.

**L**E s<sup>o</sup>signé Ambassadeur Extraordinaire du Roi Très-Chrétien auprès de Vos Seigneuries, a envoyé au Roi son Maître la Resolution qu'elles lui ont delivré le 2. de ce mois, par laquelle elles témoignent le désir qu'elles ont que l'on renouvelle, conjointement avec l'Envoyé du Roi d'Angleterre, les Conférences que l'on a commencées avec lui pour la conservation de la Paix, & pour l'établissement de leur sureté particulière; Vos Seigneuries déclarant en même temps, qu'elles ne souhaitent rien plus ardemment que de voir cette Negociation bientôt terminée par une bonne & heureuse conclusion. Sa

Majesté, à qui le s<sup>o</sup>signé Ambassadeur a rendu compte de la réponse qu'il a faite à Vos Seigneuries touchant l'admission de l'Envoyé d'Angleterre, l'a entierement approuvée. Elle n'a pas moins agréé les assurances que Vos Seigneuries donnent dans ce Memoire du désir qu'elles ont de conserver la Paix. Et comme Sa Majesté persiste dans la même resolution de maintenir le repos public, elle verra avec plaisir qu'on puisse trouver les moyens les plus conformes au bien général de l'Europe pour en assurer la tranquillité. C'est dans cette vûe, qu'aussitôt qu'elle a sçû que Vos Seigneuries avoient proposé de renouër les Conférences, elle a agréé que le s<sup>o</sup>signé Ambassadeur les reprit, & qu'il demeurât encore à la Haye pour cet effet.

Signé, Le Comte d'Avaux.

Les Seigneurs Députez de Leurs Hautes Puissances eurent le 12. une Conférence avec ce Ministre, mais il n'y en a point eu depuis ce temps-là; l'Envoyé d'Angleterre n'y assista pas. Cet Envoyé avoit vîsté quelques jours auparavant l'Ambassadeur d'Espagne, qui donna le 11. un Festin à plusieurs Ministres. L'Envoyé d'Angleterre s'y trouva avec l'Ambassadeur de France. Le 13. le même envoyé &

PLC-



618. *Mercuré Historique &*  
pûtez de Leurs Hautes Puissances & le  
Comte d'Avaux, Ambassadeur de France,  
qui avoient été interrompûes depuis  
le 22. de Mars, ont été recommencées.  
Le 2. de ce mois les Seigneurs Députez  
se rendirent chez ce Ministre, où ils  
turent deux heures : & le même jour  
Son Excellence dépecha un Courier à  
Sa Majesté Très-Chrétienne, qui fut  
de retour à la Haye le 8. Deux jours  
après elle presenta ce Memoire à Leurs  
Hautes Puissances.

Memoire du Comte d'Avaux à leurs  
Hautes Puissances.

**L**E sôsigné Ambassadeur Extraordi-  
naire du Roi Très-Chrétien auprès  
de Vos Seigneuries, a envoyé au Roi son  
Maître la Résolution qu'elles lui ont deli-  
vrée le 2. de ce mois, par laquelle elles té-  
moignent le desir qu'elles ont que l'on re-  
nouvelle, conjointement avec l'Envoyé  
du Roi d'Angleterre, les Conférences que  
l'on a commencées avec lui pour la conser-  
vation de la Paix, & pour l'établisse-  
ment de leur sureté particuliere; Vos Sei-  
gneuries déclarant en même temps, qu'el-  
les ne souhaitent rien plus ardemment que  
de voir cette Negociation bientôt terminée  
par une bonne & heureuse conclusion. Sa  
Ma-

*Politique. Mai 1701. 619*

Majesté, à qui le sôsigné Ambassadeur a  
rendu compte de la réponse qu'il a faite à  
Vos Seigneuries touchant l'admission de  
l'Envoyé d'Angleterre, l'a entierement  
aprouvée. Elle n'a pas moins agréé les as-  
surances que Vos Seigneuries donnent dans  
ce Memoire du desir qu'elles ont de conser-  
ver la Paix. Et comme Sa Majesté per-  
siste dans la même résolution de maintenir  
le repos public, elle verra avec plaisir  
qu'on puisse trouver les moyens les plus  
conformes au bien général de l'Europe  
pour en assurer la tranquillité. C'est dans  
cette vûe, qu'aussitôt qu'elle a sçû que Vos  
Seigneuries avoient proposé de renouer les  
Conférences, elle a agréé que le sôsigné  
Ambassadeur les reprit, & qu'il demeu-  
rât encore à la Haye pour cet effet.

Signé, Le Comte d'Avaux.

Les Seigneurs Députez de Leurs  
Hautes Puissances eurent le 12. une  
Conférence avec ce Ministre, mais  
il n'y en a point eu depuis ce temps-  
là; l'Envoyé d'Angleterre n'y assi-  
sta pas. Cet Envoyé avoit visité quel-  
ques jours auparavant l'Ambassadeur  
d'Espagne, qui donna le 11. un Festin  
à plusieurs Ministres. L'Envoyé d'An-  
gleterre s'y trouva avec l'Ambassadeur  
de France. Le 13. le même envoyé &  
Plc-



610 *Mercuré Historique*  
Plenipotentiaire d'Angleterre fut en  
Conférence avec les Députés de Leurs  
Hautes Puissances à la Chambre de  
Trevé.

On a travaillé avec beaucoup de di-  
ligence à mettre en état de bonne défen-  
se les Places Frontières des Provinces-  
Unies. Elles sont toutes munies de pro-  
visions & de troupes suffisantes, & on a  
fait de gros Magazins pour les Cam-  
pemens que l'on a dessein de for-  
mer. Il arrive tous les jours des trou-  
pes Auxiliaires, & il y en a présente-  
ment un assez bon nombre pour former  
avec les autres, en cas de besoin, une  
armée considérable. Le Duc de Wir-  
temberg, & le Général Coehoorn s'a-  
bouchèrent dernièrement à Bois le Duc  
avec le Prince de Nassau-Sarbruck,  
Maréchal Général des Etats, & ils tra-  
vaillent toujours de concert aux pré-  
paratifs nécessaires pour la sûreté des  
Frontières. Le Marquis de Mont-  
poullan, Lieutenant Général de la Ca-  
valerie des Etats & Chambellan du Roi  
d'Angleterre, mourut à la Haye le 16.  
de ce mois. Quelques jours auparavant  
mourut aussi M. Halewyn, cidevant  
Conseiller de la Cour de Hollande.

Le 25. on célébra un jour de jeûne &  
de Prieres dans toutes les Eglises des

sept

*Politique. Mai 1701. 611*

sept Provinces. Voici la substance de  
la Deliberation de Leurs Hautes Pui-  
ssances à ce sujet.

Comme il a plu au Grand Dieu, selon  
sa miséricorde infinie de favoriser cet Etat  
depuis plusieurs années, de la Paix, no-  
nobstant les grands péchez que l'on com-  
met tous les jours, & d'avoir outre cela  
conservé cette Paix jusques à présent; On  
doit appréhender maintenant avec raison,  
que la colere irritée de Dieu, à cause des-  
dits péchez, ne change encore bien-tôt  
cette Paix, en une grande & dangereuse  
Guerre; principalement par ce que nous  
voyons tous les préparatifs qui se font au-  
prés des Frontières de cet Etat, ce qui nous  
oblige à nous mettre en défense: C'est  
pourquoi L. H. P. en considérant l'état pé-  
rilleux des choses, ont jugé qu'il étoit très-  
utile, & très-nécessaire, pour le bien de  
la Patrie, de faire publier un jour général  
d'Actions de Graces, de jeûne & de Prie-  
res, pour le 25. du mois de Mai 1701.  
dans toutes les Provinces Unies, Pais Af-  
sociés, Villes &c. afin de rendre première-  
ment à Dieu, dans toutes les Eglises de ces  
Provinces des Actions de Graces du plus  
profond de nos cœurs, de le louer, & de le  
célébrer pour la Paix, qu'il lui a plu con-  
server jusques à présent; comme aussi pour  
tous les bienfaits, dont il nous comble de  
tems en tems par sa grace, & par sa gran-  
de miséricorde, & de plus pour le supplier  
très-



trés-humblement & très ardemment avec une confession de tous les grands péchez qui ne se commettent encore que trop, & avec une sincère repentance, qu'il lui plait de accorder la continuation de son soin paternel pour la défense de ces Provinces, & qu'il en veuille éloigner tous les dangers & peines que nous avons méritées, & bénir les moyens dont on se sert pour la continuation de la Paix, & que nous sommes contraints de mettre en usage pour détourner de cet Etat, avec l'aide du Seigneur, toute sorte de violences : Enfin que cette patrie soit toujours conservée, & que la véritable Religion Réformée y puisse toujours subsister dans sa pureté, par la miséricorde infinie de Dieu : Que Sa Majesté Divine veuille aussi conserver & bénir le Roi de la Grande Bretagne, qui est en sa main, comme un instrument béni, & qui a toujours été d'une si grande utilité à cet Etat, & qui l'est encore : Que sa Divine Majesté veuille faire prospérer tous ses Conseils & desseins, pour le bien du País & de l'Eglise, le tout à l'agrandissement & à la gloire du Saint nom de Dieu, à la propagation de la Foi, & de la véritable Religion Réformée, à la conservation de nôtre liberté si chèrement achetée, & au salut de nos ames.

On écrit de Paris, par les Lettres du 16. que celles qu'on y avoit receuë d'Italie portoiént

toient que le Royaume de Sicile s'étoit soulevé contre Philippe V. Roi d'Espagne, & que même le Viceroy s'étoit déclaré hautement pour l'Empereur; ajoutant qu'il y a aussi de grandes brouilleries dans le Royaume de Naples, & que les peuples y paroissent tout-à-fait attachés aux intérêts de la Maison d'Autriche.

Les lettres de Londres du 24. marquent que l'on envoie des Vaisseaux de Transports en Irlande, afin d'embarquer 5000. hommes pour les envoyer en Hollande, & que les autres cinq mille le Roi les prendra où il jugera à propos. Il est arrivé dans nos Ports trois Vaisseaux des Indes Orientales, richement chargés. On attend avec impatience les lettres d'Allemagne, pour savoir s'il est vrai que les Imperiaux ont forcé le passage de Rivole, ainsi que le bruit en courroit à Inspruck au départ des lettres du 17. de ce mois; & que les Imperiaux avoient perdu 2000. hommes, mais les François 3000., outre tout leur Canon & leur bagage.

# T A B L E DES M A T I E R E S

Mois de Mai 1701.

<b>M</b> ercure Historique & Politique, contenant l'état present de l'Eu- rope.	507
Nouvelles de Rome & d'Italie.	ibid.
Reflexions sur les Nouvelles de Rome & d'Italie.	525
Nouvelles d'Allemagne.	530
Reflexions sur les Nouvelles d'Allema- gne.	546
Nouvelles de France.	555
Reflexions sur les Nouv. de France.	584
Nouvelles de la Grand' Bretagne.	587
Reflexions sur les Nouvelles de la Grand' Bretagne.	599
Nouvelles de Pologne & du Nord.	601
Reflexions sur les Nouvelles de Pologne & du Nord.	607
Nouvelles d'Espagne, de Portugal, des Pays-Bas & de Hollande.	609

F I N.

# MERCURE HISTORIQUE ET POLITIQUE,

Contenant l'état present de l'Europe,  
ce qui se passe dans toutes les Cours,  
l'interêt des Princes, leurs brigues,  
& generalement tout ce qu'il y  
a de curieux pour le

Mois de Juin 1701.

Le tout accompagné de Reflexions Politi-  
ques sur chaque Etat.



A L A H A Y E.

Chez HENRI van BULDEREN, Marchand  
Libraire, dans le Pooten, à l'Enseigne  
de MEZERAY.

M. D C C I.

Avec Privilege des Etats de Holl. & Westf.